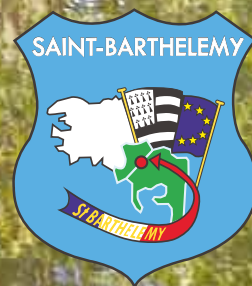


Saint Barthélemy

Bulletin d'informations communales 2022 - N° 70



SOMMAIRE

03 Mot du Maire

04 Décisions municipales

15 A votre service

16 Les projets en cours et en réflexion

18 Calendrier des fêtes

19 La vie associative

20 La Mémoire de nos anciens

22 Ecole «Les Hirondelles»

23 Centre culturel

24 Accueil de loisirs

25 Rétrospective de l'année 2020

34 Infos pratiques

39 Tri sélectif

Directrice de publication :
Yolande Kervarrec

Crédit photos :

La Gazette du Centre Morbihan,
Ouest-France, Le Télégramme,
Commission municipale

Photo de couverture : Etang de Kergallic

Club Photo Locminé

Conception graphique :

Yvon Boutier

Impression :

Copyplan - 56300 Pontivy

TARIFS 2022

Tarifs salles

Banquet des classes	Gratuit
1 spectacle ou marché de Noël pour l'école de la commune	Gratuit
2 locations gratuites par année pour chaque association	Gratuit

Location Salle Ty Fest

Repas association locale	180 €
Repas association hors St Barth	440 €
St Barth : formations, réunions diverses, etc... (1 journée - sans office)	150 €
Hors St Barth : Formations, réunions diverses, etc... (1 journée - sans office)	180 €
Hommages divers (obsèques civiles, décorations,...)	150 €
Réunion de famille après obsèques	150 €
Journée expo vente	300 €
Repas particulier St Barth 1 journée	440 €
Repas particulier St Barth 2 journées	600 €
1/2 journée de préparation ou de rangement (sans repas)	60 €
Repas particulier hors St Barth 1 journée	560 €
Repas particulier hors St Barth 2 journées	800 €
1/2 journée de préparation ou de rangement (sans repas)	60 €
Concours divers : loto, cartes,... (1/2 journée)	150 €
Concours divers : loto, cartes,... (1 journée)	300 €
Sport rythmé : zumba, country,... (par séance)	20 €
Bal ou Fest-Noz (association extérieure - 1 journée)	300 €
Club de l'Amitié : bal (ménage à la charge du Club)	130 €
Club de l'Amitié : cours de danse (par séance - ménage à la charge du Club)	50 €
Club de l'Amitié : goûter - galette des Rois (ménage à la charge du Club)	70 €
Club de l'Amitié : loto (par séance - ménage à la charge du club)	25 €
Club de l'Amitié : loto (par semestre - ménage à la charge du club)	150 €
Club de l'Amitié : loto (par trimestre - ménage à la charge du club)	75 €
Réveillon organisé par traiteur ou restaurateur	1 500 €

Options locations salle Ty Fest

Forfait ménage salle polyvalente hors vaisselle	150 €
Location vidéo projecteur	65 €
Mange debout (quantité 7)	5 € l'unité

Salle de réunion

St Barth : formations, réunions diverses, etc... (1 journée)	60 €
Hors St Barth : formations, réunions diverses, etc... (1 journée)	80 €
Ateliers créatifs (la séance ou 1/2 journée)	10 €
Associations de la commune	Gratuit
Hommages divers (obsèques civiles, décorations,...)	150 €
Réunion de famille après obsèques	150 €

Caution salle Ty Fest et salle de réunion

Caution salles	500 €
Caution ménage	150 €
Caution vidéo projecteur	1 500 €

Location mobiliers et caution

Tables « bois » aux particuliers de St Barthélémy (par semaine)	3 € l'unité
Bancs « bois » aux particuliers de St Barthélémy (par semaine)	1 euro l'unité
Caution table et/ou banc	100 €

Location salle de sports

Associations St Barth	Gratuit
Associations hors St Barth (la séance)	10 €
Associations hors St Barth avec vestiaires (la séance)	50 €

Salle de réunion centre culturel 40m²

Formations, réunions diverses, etc... (1 journée) Saint-Barthélemy	60 €
Formations, réunions diverses, etc... (1 journée) - hors Saint-Barthélemy	80 €
Ateliers créatifs (la séance ou 1/2 journée)	10 €
Location Vidéo projecteur	65 €
Réunion Associations de la commune	Gratuit

Caution Salle de Réunion centre Culturel

Caution salle	200 €
Caution ménage	80 €
Caution vidéo projecteur	1 500 €

Cimetière

Cimetière caveau - Concession 15 ans le m²	100 €
Caveau - Concession 30 ans le m²	200 €
Caveautin - Concession 15 ans le m²	100 €
Caveautin - Concession 30 ans le m²	200 €
Columbarium - Concession 10 ans	350 €
Columbarium - Concession 15 ans	500 €
Columbarium - Concession 30 ans	900 €

Tarif occupation du domaine public

Occupation du domaine public communal

Droit de terrasse (forfait année)	30 €
---	------

Assainissement

Branchement à l'assainissement collectif	1 500 €
Redevance annuelle	65 €
Prix m³ consommé	2,60 €
Redevance annuelle non abonné «Service eau potable» famille : forfait 75 m³	260 €
Redevance annuelle non abonné «Service eau potable» 1 personne : forfait 25 m³	130 €

Yolande Kervarrec

Maire de Saint-Barthélemy

Chers Bartholoméennes et Bartholoméens,
Certains événements n'ont pas pu se tenir, à l'instar des vœux de la municipalité, qui malgré l'envie de vous retrouver et de partager un chaleureux moment, n'ont pas pu être organisés cette année encore, à mon grand regret...

L'année 2021 s'est terminée avec l'arrivée d'une cinquième vague de la Covid 19. Dans ce contexte sanitaire, la vaccination, le port du masque et le respect des gestes barrière demeurent nos meilleures armes face à cette pandémie. Tout au long de l'année nous avons dû adapter nos modes de vie et il semble qu'à la vue de la progression de cette nouvelle vague, nous allons devoir nous armer de patience pour envisager à nouveau une vie dite normale.

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, des membres du Centre Communal d'Action Sociale, du Conseil Municipal Enfants ainsi que des agents de la commune, j'adresse à chacune et à chacun mes meilleurs vœux pour 2022. Joie, bonheur, réussite professionnelle et personnelle mais avant tout une parfaite santé !

Que cette année soit belle individuellement, en famille et avec vos proches. Qu'elle nous permette collectivement de sortir des tensions, des perturbations de nos vies, générées par ce virus qui nous rappelle que la nature existe et a ses propres règles, que l'Homme ne peut pas toujours maîtriser. Je vous souhaite sincèrement le meilleur entouré des vôtres.

Je profite également pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants au combien nombreux encore en 2021. Nous espérons vous rencontrer et faire connaissance lors d'une réception qui pourra être organisée lorsque les conditions le permettront. La pandémie de la covid-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans.

A ce titre, l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement, nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires.

Je souhaite remercier la population qui dans une large majorité respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen, vous faites preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Continuez à prendre soin de vous. Préserver sa santé est indispensable.

En cette période permettez-moi d'avoir une pensée pour les personnes vulnérables et/ou fragilisées, les personnes seules et les personnes en difficulté. Une pensée également pour les personnes qui nous ont quittées. Une pensée pour celles et ceux qui connaissent des problèmes de santé et qui je souhaite un rétablissement rapide.

Une nouvelle année qui commence est souvent l'occasion de dresser le bilan 2021 portait un élan de renouveau, un nouvel espoir.

Et ce fut le cas, même si les contraintes sanitaires ont continué de rythmer notre quotidien :

L'aménagement de la rue de la Fontaine et du Vieux Bourg s'est achevé en juin et donne entière satisfaction.

En termes de travaux structurants, la réhabilitation de l'ancienne poste en 3 logements débutera fin janvier 2022..

L'aménagement du lotissement «Résidence Le Galuage» est terminé. Les 16 lots de 482 à 741 m² sont à vendre au prix de 49 euros HT/m².

La réfection de plusieurs routes communales : Tréblavet, St Guen, Kermorduel, Le Resto et Libihan pour 67 000 euros TTC. L'entretien des routes pour 18 500 euros TTC (dont 7 500 euros de point à temps automatique), l'élagage sur le site de Kergallic et diverses réparations avec la participation de bénévoles.

L'amélioration des bâtiments communaux : changement de 48 radiateurs, mise en place de 2 pompes à chaleur, changement de fenêtres de toit...

La mise en place de portes vélos, la subvention à l'achat de vélo électrique, la fabrication de déco extérieurs de Noël avec les ados, les élus et des bénévoles.

Ecole Publique Les Hirondelles : L'accueil des élèves est toujours soumis à un protocole sanitaire permettant de lutter contre la propagation du virus au sein des établissements scolaires. Ce protocole varie en fonction du contexte sanitaire du territoire.

Plan bibliothèque n° 2 : la municipalité a répondu à un second appel de redynamisation des bibliothèques des écoles rurales. L'école a obtenu 1 000 euros : 800 euros de l'état et 200 euros de la commune. Début 2022, dans le cadre du plan numérique, deux tableaux blancs interactifs seront installés dans les classes, un ordinateur supplémentaire, 4 tablettes et 2 enceintes. Coût : 8 500 euros de matériel et câblage.

3 574 euros ont été également investis pour l'achat de jeux de récréation et pour l'accueil de loisirs.

Restaurant scolaire : mise en place de la cantine à 1 euro. Les repas préparés sur place respectent depuis le 1^{er} janvier 2022 la loi EGAlim.

La mise en place de l'aide aux devoirs avec des agents et des bénévoles.

Il convient également d'évoquer toutes les nouveautés en matière d'animation :

Le dispositif argent de poche « jeunesse active » organisé l'été dernier avec la participation de 13 jeunes qui ont exécuté différents travaux de peinture, entretien des espaces verts, nettoyage des équipements, des locaux etc... encadrés par les élus et bénévoles.

L'Alsh, une participation grandissante qui ne cesse d'accroître à chaque vacance

Le Centre Culturel avec la mise en place du réseau médiane, les animations diverses gratuites, la mise en place des Escapes Games.

Le soutien aux associations de la commune avec + 30 % de subvention en plus à chacune afin de les encourager durant cette pandémie. J'en profite pour remercier également tous les bénévoles dans tous les domaines (associations, aide au devoir, restaurant scolaire, travaux divers).

La mise en place du conseil municipal enfant en octobre dernier, 10 enfants élus, qui s'est réuni pour définir des commissions de travail et préparer leur mandat et je peux vous assurer que les idées ne manquent pas.

2022 ne sera pas en reste ! De nouveaux projets verront le jour à Saint-Barthélemy tels que l'ouverture d'une Mam dans la maison communale au numéro 6 rue des Mésanges par l'association les P'tits Ioustics et qui pourra accueillir 8 enfants. La construction prochaine d'une MAM qui accueillera l'association Grandir et MAMuser et pourra accueillir jusqu'à 16 enfants.

Projets en réflexions :

La réhabilitation et agrandissement des vestiaires de la salle des sports.

La construction d'un pôle scolaire sur le terrain de l'ancienne école Notre Dame de Joie, que la commune vient d'acquérir en fin d'année 2021.

La réalisation de ces projets revêt un caractère incontournable, ils vont insuffler une nouvelle dynamique à notre commune.

Cette année permettra de poursuivre notre cap : préparer la commune de demain tout en répondant aux besoins de tous au quotidien !

Je souhaiterais également vous faire part de quelques chiffres pour l'année 2021 :

L'école publique Les Hirondelles a vu ses effectifs augmenter de façon très significative : 85 élèves à la rentrée de janvier dernier ; concernant l'état civil, nous avons eu 6 naissances, 2 mariages et 13 décès.

Pour l'urbanisme : 18 permis de construire, 38 déclarations préalables et 70 certificats d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2022 après la scission avec Centre Morbihan Communauté, nous faisons partie de «Baud Communauté», communauté de commune regroupant les communes de Baud, Guénin, La Chapelle Neuve, Melrand et Pluméliau-Bieuzy. Nous représentons plus de 15 000 habitants.

France Service a ouvert ses portes dans les anciens locaux de la trésorerie route d'Auray à Baud en septembre dernier. C'est un guichet unique. N'hésitez pas à franchir la porte pour toutes vos démarches administratives et/ou questions.

Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture et que cette année 2022 se déroule sous les meilleurs auspices et vous apporte plus de joie et d'épanouissement dans votre vie.

Soyez assurés que vos élus et le personnel communal restent mobilisés pour assurer la protection des habitants et continuer de faire vivre Saint-Barthélemy !

Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte incertain. Belle année 2022 et continuez à prendre soin de vous !

Bien à vous.
Yolande Kervarrec.



Les décisions municipales

Conseil municipal du 22 janvier 2021

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Madame le Maire informe qu'il convient de fixer le montant des prestations assainissement collectif pour l'année 2021 :

Prestation assainissement collectif

Contrôles de conception du dossier et de travaux avant remblaiement dans le cadre d'une installation neuve ou d'une mise aux normes	164 euros
Contrôle de vente d'assainissement collectif de 1 à 9 PP	164 euros
Contrôle de vente d'assainissement collectif à partir de 10 PP	245 euros
Contrôle de branchement d'assainissement collectif existant	164 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs assainissement collectif.

DÉNOMINATION DU LOTISSEMENT

PARCELLE AB 240

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'attribuer avant le dépôt du permis d'aménager un nom pour le futur lotissement situé sur la parcelle AB 240. La commission travaux, urbanisme du 11 janvier dernier, propose :

Lotissement Le Galuage, rue Joseph Le Veillio,

Résidence Le Galuage, rue Joseph Le Veillio.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la dénomination Résidence Le Galuage et la dénomination de la rue Joseph Le Veillio.

LOTISSEMENT AU LIEU DIT LE GALUAGE

PERMIS D'AMÉNAGER

ET CONSULTATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle la délibération N°2020_11_9 par laquelle le conseil l'a autorisé à signer avec le Cabinet Nicolas Associés, le contrat d'étude pour l'aménagement d'un lotissement sur la parcelle AB 240.

Depuis, le Cabinet Nicolas Associés a élaboré les documents préalables au permis d'aménager. Il convient à ce jour de valider ces documents dans le cadre du dépôt du permis d'aménager et de lancer la consultation de marché de travaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer le permis d'aménager, à lancer la consultation des marchés de travaux et à signer tous documents afférents à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION PST 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération N° 2020_3_14 autorisant la réalisation d'un aménagement de voirie urbaine.

Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter le Département au titre du PST 2021 pour une subvention au taux le plus élevé possible pour ce projet.

Les travaux éligibles sont les suivants :

Aménagement de voirie urbaine

- Le coût des travaux est estimé à :

Montant estimatif des travaux : 185 395 euros H.T.

Honoraires : 13 000 euros H.T.

Total : 198 395 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter le Département au titre du PST 2021 pour l'aménagement de voirie urbaine au taux le plus élevé possible, de solliciter tout autre partenaire pour ce projet et à signer tous documents afférents à cette affaire.

Conseil municipal du 16 mars 2021

CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ

DE COMMUNES DE PARTAGE

DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

Vu le code général des collectivités locales, notamment l'article L. 5211-5-1 A,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment l'article 26,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant création de la communauté de communes Centre Morbihan Communauté.

S'agissant de notre commune, il est envisagé la création d'une communauté de communes regroupant les communes suivantes :

- Commune de BAUD
- Commune de GUENIN
- Commune de LA CHAPELLE NEUVE
- Commune de MELRAND
- Commune de PLUMELIAU-BIEUZY
- Commune de SAINT-BARTHÉLEMY

Ce périmètre, d'un seul tenant et sans enclave, rassemblera plus de 15 000 habitants et respecte donc le seuil fixé à l'article L. 5210-1-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité demande la création d'une communauté de communes rassemblant les communes énumérées ci-dessus, par partage de Centre Morbihan Communauté, prend acte de la nécessité de réaliser une étude d'impact évaluant les incidences de cette création et demande que cette étude soit portée par Centre Morbihan Communauté et autorise Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CRÉATION BUDGET ANNEXE

RÉSIDENCE LE GALUAGE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de créer un budget annexe pour la réalisation du lotissement communal.

Elle rappelle que le conseil l'a autorisée à déposer le permis d'aménager par délibération N°2021-1-4 sur la parcelle AB 240.

Il convient également d'assujettir cette opération à la TVA. Les

Les décisions municipales

services du trésor public vont faire procéder à l'attribution du n° de siret puis d'un code collectivité et un code budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un budget de comptabilité avec stock dénommé « Budget Annexe « Résidence le Galuage » », sur la parcelle cadastrée AB 240, pour une contenance totale de 12 553 m², dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement « Résidence le Galuage » dont les parcelles sont destinées à la vente, décide d'assujettir cette opération de TVA, accepte de solliciter le comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Résidence Le Galuage ».

SUBVENTION A L'ACQUISITION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'État accorde une subvention pour acheter un vélo à assistance électrique (VAE) à condition de déjà bénéficier d'une aide obtenue au niveau local. Le montant de l'aide de l'État est identique au montant de l'aide accordée par la collectivité territoriale, dans la limite de 200 euros.

Afin d'inciter les habitants à l'usage de moyens de déplacement limitant l'émission de CO₂, le vélo électrique restant bénéfique pour la santé, comme toutes les activités physiques, opter pour le vélo à la place de la voiture, c'est aussi agir pour l'environnement en diminuant la pollution de l'air.

Madame le maire propose au conseil municipal d'attribuer une aide aux personnes remplissant les conditions requises à savoir :

- être majeur ;
- être domicilié à Saint-Barthélemy ;
- faire l'acquisition d'un VAE neuf ;
- ne pas céder le VAE dans l'année suivant l'obtention de la subvention.

Un formulaire sera mis à disposition des administrés, et les justificatifs suivants seront réclamés :

- Copie de la facture d'achat du vélo ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Rib.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 100 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et limite le nombre d'aide à 10 par an soit 1 000 euros.

CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEC (Parcours Emploi Compétences)

Le dispositif du parcours emploi compétences emploi jeune a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en oeuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. Le contrat aura une durée de 11 mois maximum, (soumis à condition), de 20h hebdomadaires (possibilité de 35h mais surplus non pris en charge par l'État) et impliqueront 3 parties : l'employé, l'employeur et le prescripteur et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

L'employeur s'engage en effet à le former (formation qualifiante, montée en compétences, remise à niveau, etc.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence (moins de 26 ans), de 24 heures semaines annualisées (prise en charge de l'État de 80 % du Smic horaire brut des 20 heures) pour intégrer le service scolaire pour exercer les fonctions d'agent des écoles, à compter du 17 mars 2021, que ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période maximale de 11 mois, que la rémunération sera de 10.15 euros (SMIC horaire brut en vigueur).

LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX : RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE EN LOGEMENTS SOCIAUX

Madame le Maire rappelle que le conseil l'a autorisé par délibération en date du 8 février 2019 à engager l'opération sous maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'ancienne poste en logements communaux. Ce marché relève de la procédure adaptée. Les caractéristiques essentielles de ce programme de travaux sont : réhabilitation de l'ancienne poste en 3 logements sociaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer la procédure de marché public et à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera(ont) retenu(s) par elle.



Les décisions municipales

Conseil municipal du 9 avril 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE

2020	Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice	Résultat reporté
Réalisation				
Section de fonctionnement	626 423.08 €	945 478.07 €	319 054.99 €	101 593.94 €
Section d'investissement	241 141.47 €	1 038 379.48 €	797 238.01 €	-790 742.56 €
Reste à réaliser				
Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
Section d'investissement	403 575 €	302 100,00 €		
Budget total investissement (Réalisation et restes à réaliser)	644 716.47 €	1 340 479.48 €		

Résultat de clôture

Fonctionnement : excédent de clôture	420 648.93 €
Investissement : excédent de clôture	6 495.45 €
Soit un résultat global :	427 144.38 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

2020	Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice	Résultat reporté
Réalisation				
Section de fonctionnement	68 364.47 €	138 090.35 €	69 725.88 €	61 325.15 €
Section d'investissement	53 560.94 €	36 326.88 €	- 17 234.36 €	- 24 727,68 €
Reste à réaliser				
Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
Section d'investissement	23 540 €	0 €		
Budget total investissement (Réalisation et restes à réaliser)	77 100.94 €			

Résultat de clôture

Fonctionnement : excédent de clôture	131 051.03 €
Investissement : excédent de clôture	- 41 961.94 €
Soit un résultat global :	89 089.09 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAD IZEL

2020	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté
Réalisation				
Section de fonctionnement	214 751.31 €	214 751.31 €	0 €	223 142.44 €
Section d'investissement	214 751.31 €	214 751.31 €	0 €	- 214 751.31 €

Résultat de clôture

Fonctionnement : excédent de clôture	223 142.44 €
Investissement : excédent de clôture	- 214 751.31 €
Soit un résultat global :	8 391.13 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Madame le maire informe que le compte de gestion transmis par le comptable public reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice 2020. Les résultats sont en tous points conformes à ceux des comptes administratifs

Considérant que les comptes de gestion constituent la réédition

des comptes du comptable à l'ordonnateur, ils doivent être présentés au vote du conseil municipal préalablement aux comptes administratifs.

Considérant, que les comptes établis pour l'exercice 2020 n'appellent aucune observation ni réserve de la part du conseil municipal et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de gestion pour l'exercice 2020 dressés par le

Les décisions municipales

comptable des finances publiques du centre de Locminé, pour le budget principal de la commune, et l'ensemble des budgets annexes.

AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 pour le budget de la commune ;

Considérant le résultat de clôture cumulé en fonctionnement de 420 648,93 euros ;

Considérant le résultat de clôture cumulé en section d'investissement de 6 495.45 euros ;

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement après report de 94 979.55 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal affecte la somme de 94 979.55 euros en réserve, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2021 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et permettre d'engager les dépenses nouvelles en 2021.

Reprend le solde, soit 6 495.45 euros, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2021 et reprend le solde, soit 325 669.38 euros en report d'excédent de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2021.

AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice
Vu le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 pour le budget Assainissement ;

Considérant le résultat de clôture cumulé en exploitation de 131 051,03 euros ;

Considérant le résultat de clôture en section d'investissement de -41 961,94 euros ;

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement après report de 65 501,94 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal affecte la somme de 65 501.94 euros en réserve, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2021 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et permettre d'engager les dépenses nouvelles en 2021.

Reprend le solde, soit 41 961.94 euros, en report de déficit à la section d'investissement au compte 001 (dépense) sur l'exercice 2021 et reprend le solde, soit 65 549.09 euros en report d'excédent de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2021.

AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT PRAD IZEL

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice

Vu le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 pour le budget annexe Lotissement Prad Izel ;

Considérant le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2020 en section de fonctionnement, a donné lieu à un résultat à 0 euros ;

Considérant le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2020 en section d'investissement, a donné lieu à un résultat à 0 euros ;

Considérant que la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de 214 751.31 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reprend le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2020, au budget annexe lotissement Prad Izel (section de fonctionnement), ayant donné lieu à un excédent à 223 142.44 euros.

Reprend le solde, soit 223 142.44 euros, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2021 et reprend le solde, soit 214 751.31 euros, en report de déficit à la section d'investissement au compte 001 (dépense) sur l'exercice 2021.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 367 707 €	1 367 707 €
Section d'investissement	1 747 347 €	1 747 347 €
TOTAL	3 115 054 €	3 115 054 €

APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	145 279 €	145 279 €
Section d'investissement	126 432 €	126 432 €
TOTAL	271 711 €	271 711 €

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAD IZEL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	285 199.27 €	285 199.27 €
Section d'investissement	214 751.31 €	214 751.31 €
TOTAL	499 950.58 €	499 950.58 €

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE LE GALUAGE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	284 888,44 €	284 888,44 €
Section d'investissement	284 888,44 €	284 888,44 €
TOTAL	569 776,88 €	569 776,88 €

Les décisions municipales

FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2021

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	15.49 %	15.49 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	22.20%	22.20 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15.26 %	
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		22.20 % + 15,26 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57.33 %	57.33 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2021 à 37.46 % ;
Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2021 à 57.33 % ;
Charge le Maire de notifier cette décision aux services pré-facturaux.

SUBVENTIONS 2021

Ecoles Primaires et secondaires

Arbre de Noël des écoles publiques par élève	11,50 €
Classe de découverte avec hébergement (par élève)	9,00 €
Sortie à la journée sans hébergement (par élève)	7,00 €
Fournitures scolaires collègede Baud/élève	26,00 €

Associations sportives et culturelles de St Barthélémy

A.S Football	2340 €
Sterenn Dards club Fléchettes	260 €
Amicale des chasseurs	260 €
Piègears	120 €
Club de l'Amitié	416 €
UNC AFN	260 €
Comité des fêtes	780 €
Mille Pattes	260 €
Au Bonheur des Animaux	260 €

Associations sportives et culturelles

Hors St Barthélémy de - 18 ans

Tennis Club de Baud	20 €
Baldi'Form	10 €
Basket «Bro Boad»	30 €
Avenir cycliste pays de Baud	40 €
Camors VTT	20 €

Associations Départementales et ou Nationales

Association des donneurs de sang Baud	200 €
FNATH (Accidentés du travail et handicapés)	80 €
Sapeurs Pompiers Morbihan Pupilles	40 €
FAVEC du Morbihan	50 €
Rêve de Clowns	30 €
Association Parents Résidents MAS De Guéméné	50 €
Les Resto du Cœur	65 €

Total Global Sans Ecoles Primaires

et Secondaires **5 591 €**

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire.

Il est proposé de suivre l'avis de la commission finances.

Tarifs restaurant scolaire

Tarif 1er et 2ème Enfant	3,40 €
Tarif à partir du 3ème Enfant (le même jour 3 enfants présents)	2,80 €
Tarif Repas Adulte	8,00 €
Tarif Repas sans réservation	4,00 €

Les décisions municipales

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif Argent de poche « Jeunesse active » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 14 à 17 ans la réalisation de petits chantiers/missions sur la commune pendant les congés scolaires.

- Le public : destiné aux jeunes de 14 à 17 ans, habitant la commune.

- Les objectifs : permettre aux jeunes d'appréhender le monde du travail, d'avoir une approche citoyenne, d'améliorer les échanges entre jeunes et adultes.

- Les missions : entretien des espaces verts, nettoyage des équipements, des locaux, désherbage manuel des parterres, aide au rangement, travaux de peinture, autres...

- Les modalités : en contrepartie de travaux dans la commune, les jeunes obtiendront une indemnité de 15 euros pour 3 heures travaillées.

- Période retenue : 3 semaines du 12 au 30 juillet 2021.

Ce projet sera limité à 6 jeunes maximum par jour.

Le budget prévisionnel de cette action est de 1 260 euros.

Une réunion d'information sera programmée à l'attention des jeunes intéressés : présentation du dispositif, les chantiers à réaliser, le règlement, les dossiers de candidature avec les documents à remettre.

Une demande de financement a été présentée à la CAF du Morbihan au titre des Fonds Publics et Territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées.

Conseil municipal du 28 juin 2021

DÉMARCHE EXPERIMENTALE D'ACCESSIBILITÉ EN MORBIHAN : RÉFÉRENT ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de la charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan, chaque commune est invitée à désigner un référent « accessibilité ».

Le/la référent(e) « accessibilité » s'engage pleinement dans une démarche de mise en accessibilité de tous les équipements publics par des moyens simples, concrets, pragmatiques et peu onéreux pour les communes et accessibilité. Il veillera à promouvoir la charte et s'assurer de son application dans tous les domaines où cela pourra s'avérer utile. Il pourra servir de relais pour les ambassadeurs de l'accessibilité des intercommunalités.

Ainsi le référent interviendra de façon transversale au sein des activités communales, il devra s'impliquer dans différents domaines de compétences :

- Urbanisme
- Jeunesse.
- Travaux (accessibilité des bâtiments)
- Education (accessibilité pour tous les élèves)
- Finances (prévoir les crédits nécessaires)
- Événementiels

Madame le Maire propose la désignation de Monsieur Pierre Le Névanen comme référent accessibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la désignation de Monsieur Pierre Le Névanen comme référent « Accessibilité ».

TARIFS LOCATION CENTRE CULTUREL

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de compléter la délibération N°2020_11_8 (tarifs municipaux) en y ajoutant les tarifs : locations salle de réunion du centre culturel

Salle de réunion centre culturel 40m²

Formations, réunions diverses, etc... (1 journée)

Saint-Barthélemy 60 €

Formations, réunions diverses, etc... (1 journée)

Hors Saint-Barthélemy 80 €

Ateliers créatifs (la séance ou 1/2 journée) 10 €

Réunion associations de la commune Gratuit

Caution Salle de Réunion centre Culturel

Caution salles 200 €

Caution ménage 80 €

Caution vidéo projecteur 1 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les nouveaux tarifs salle de réunion au centre culturel.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une aide financière de l'état est accordée aux communes rurales de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Au 1er avril 2021, le Gouvernement amplifie ce dispositif :

- Le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2 euros à 3 euros par repas facturé à 1 euro maximum depuis le 1er janvier 2021 ;

- L'ensemble des communes éligibles à la DSR Péréquation peuvent en bénéficier ;

- L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité

La mesure est applicable pour les collectivités ayant la compétence de restauration scolaire : les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale.

L'aide est versée à deux conditions :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 euro et une supérieure à 1 euro ;

- Une délibération fixe cette tarification.

La commission qui s'est réunie le 1^{er} juin dernier propose de mettre en place des tarifs dépendants du Quotient Familial (QF) :

• Avec engagement de l'Etat : « **Rentrée 2021** » - **Cantine 1 euro** » ;

• Si désengagement de l'Etat : « **Rentrée 2021 si désengagement de l'état** »

« Rentrée 2021 » - Cantine 1 euro »

Tarifification au Quotient Familial (QF)

1^{er} Enfant

QF < 1000 (de 0 à 999) 0,90 €

QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400) 1,00 €

QF > 1400 (de 1401 à ...) 3,40 €

2^{ème} Enfant

QF < 1000 (de 0 à 999) 0,90 €

Les décisions municipales

QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400)	1,00 €
QF > 1400 (de 1401 à ...)	3,40 €
3^{ème} Enfant (en même temps que les 2 autres)	
QF < 1000 (de 0 à 999)	0,90 €
QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400)	1,00 €
QF > 1400 (de 1401 à ...)	2,80 €
Tarif sans réservation	4,00 €

« Rentrée 2021 si désengagement de l'Etat »

Tarifification au Quotient Familial (QF)

1^{er} Enfant

QF < 1000 (de 0 à 999)	3,30 €
QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400)	3,40 €
QF > 1400 (de 1401 à ...)	3,50 €

2^{ème} Enfant

QF < 1000 (de 0 à 999)	3,30 €
QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400)	3,40 €
QF > 1400 (de 1401 à ...)	3,50 €

3^{ème} Enfant (en même temps que les 2 autres)

F < 1000 (de 0 à 999)	2,70 €
QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400)	2,80 €
QF > 1400 (de 1401 à ...)	2,90 €

Tarif sans réservation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021, la signature de la convention pluriannuelle.

TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la commission Affaires scolaires du 1^{er} juin dernier et de délibérer sur les tarifs garderie périscolaire et extrascolaire.

Tarifs Périscolaires « Rentrée 2021 »

Tarif 1/2 heure – Scolarisation commune	1,00 €
Tarif 1/2 heure + goûter – Scolarisation commune	2,00 €
Tarif dépassement injustifié par ¼ heure commencée	5,00 €

Tarifs Extrascolaires « Rentrée 2021 »

Tarif 1/2 heure – Scolarisation commune ou collège	1,00 €
Tarif 1/2 heure – Scolarisation hors commune	1,75 €
Tarif dépassement injustifié par ¼ heure commencée	5,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs garderie périscolaire et extrascolaire à compter du 1^{er} septembre 2021, tels qu'indiqués ci-dessus.

TARIFS ALSH

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la commission animation du 17 juin dernier et de délibérer sur les tarifs : Accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H).

Taris ALSH « Rentrée 2021 »

Tarifification au quotient familial (QF)

½ journée

QF < 1000 (de 0 à 999)	5,50 €
QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400)	6,50 €
QF > 1400 (de 1401 à ...)	7,50 €
Extérieur	8,50 €

Journée sans repas

QF < 1000 (de 0 à 999)	7,00 €
QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400)	8,00 €
QF > 1400 (de 1401 à ...)	9,00 €
Extérieur	10,50 €

Journée avec repas

QF < 1000 (de 0 à 999)	10,00 €
QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400)	11,00 €
QF > 1400 (de 1401 à ...)	12,00 €
Extérieur	13,00 €

Sortie ou soirée

QF < 1000 (de 0 à 999)	12,00 €
QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400)	14,00 €
QF > 1400 (de 1401 à ...)	16,00 €
Extérieur	18,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les tarifs ALSH, tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} Septembre 2021.

TARIFS POSE DE BUSES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les fossés sont des ouvrages artificiels destinés à l'écoulement des eaux. Seules les buses pour un accès à la propriété ou d'intérêts publics sont acceptées.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la commission travaux du 5 juin dernier et de délibérer sur les nouveaux tarifs :

Tarifs pour des travaux réalisés par la Communauté de Commune

1 ^{er} Accès de propriété « Particulier », 6 mètres	Gratuit
1 ^{er} Accès de propriété « Agriculteur », 12 mètres	Gratuit
Autre accès, busage complémentaire,	
Remplacement, 1 mètre	100 €
Regard	130 €
Branchement eau pluviale	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les tarifs « pose de buses » tels que définis dans le tableau ci-dessus, de laisser la possibilité aux demandeurs après accord de la commune, de faire intervenir le professionnel (entreprise de TP) de son choix.

Conseil municipal du 20 septembre 2021

CRÉATION DE DEUX EPCI ISSUS DU PARTAGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – PÉRIMÈTRES, STATUTS ET ÉTUDES D'IMPACT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la création au 1^{er} janvier 2022 de deux communautés de communes, par partage de Centre Morbihan Communauté, dans les conditions définies par l'arrêté préfectoral du 11 août 2021 portant projet de périmètre de la future communauté de communes Baud Communauté comprenant les communes de Baud, Guénin, La Chapelle-neuve, Melrand, Pluméliau-Bieuzy et Saint Barthélemy, approuve les statuts de la future communauté de communes ainsi que les études d'impact financières et ressources humaines, joints en annexe de l'arrêté préfectoral.

Les décisions municipales

CRÉATION DE DEUX EPCI ISSUS DU PARTAGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – RÉPARTITION DES PERSONNELS, BIENS, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la répartition du personnel, des biens, équipements et services publics de la future communauté de communes (Baud Communauté / Centre Morbihan Communauté), telle que définie dans les documents joints en annexe.

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BAUD COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 31 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la communauté de Baud Communauté réparti comme suit :

Commune	Population municipale 2021	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Baud	6 247	12
Pluméliau-Bieuzy	4 363	8
Guénin	1 795	4
Melrand	1 523	3
St-Barthélemy	1 162	2
Chapelle-Neuve	979	2
Total	16 069	31

Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT

Madame le Maire informe que le conseil municipal est invité à délibérer sur le rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 24 juin 2021, à Centre Morbihan Communauté.

Dans ce rapport, la commission a traité :

- Les corrections de l'attribution de compensation réelle 2020 - actualisation des services communs
- L'attribution de compensation prévisionnelle 2021.

Madame le Maire propose d'adopter le rapport de la CLECT en date du 24 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité approuve le contenu du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 24 juin 2021 annexé à la présente délibération, portant sur :

- Les corrections de l'attribution de compensation réelle 2020 - actualisation des services communs,
- L'attribution de compensation prévisionnelle 2021.

Approuve le montant de l'attribution de compensation réelle 2020 de - 8 636.10 euros et de - 10 827.78 euros au titre de l'attribution de compensation prévisionnelle de 2021, (voirie correction AC (Attribution de compensation 2021/2020) = -2 191.62 euros).

Charge Madame le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté.

TARIFS ALSH

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de compléter la délibération N°2021_6_6 (tarifs ALSH), par le rajout d'une réduction de 20 % pour un enfant fréquentant l'ALSH Vacances durant une semaine complète consécutive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réduction de 20 % à appliquer dans le cas d'un enfant fréquentant l'ALSH Vacances durant une semaine complète consécutive.

CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION ÉCLAIRAGE - RÉNOVATION – RUE DE LA RÉSISTANCE

Madame le Maire rappelle qu'il convient par convention de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat, maître d'ouvrage, qui l'accepte, le soin de réaliser des travaux de rénovation d'éclairage rue de la Résistance (de 2 mats + lanternes). L'estimation prévisionnelle globale s'élève à 2 500 euros HT.

Ce montant prévisionnel sera susceptible, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention relative à cette opération.

RÉALISATION TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ADDUCTION EAU POTABLE – RÉSIDENCE LE GALUAGE

Madame le Maire informe que dans le cadre de la réalisation de l'adduction d'eau potable au lotissement « Résidence le Galuage », il convient de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat maître d'ouvrage, le soin de réaliser l'extension du réseau eau potable.

Pour ce faire, une convention de financement permet de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat maître d'ouvrage, le soin de réaliser ces travaux ;

La participation de la commune portera sur le montant estimé HT des travaux :

- Travaux de canalisation et de branchement
25 391,50 € HT.
- Somme à valoir pour maîtrise d'oeuvre, révision.
2 108,50 € HT.
- Soit un total estimé à la charge de la commune
27 500,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention de financement avec le Syndicat Eau du Morbihan, précise qu'un acompte de 20 % du montant des travaux estimés y compris honoraires sera versé au syndicat sur présentation de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.

CONVENTION DE FINANCEMENT, RÉALISATION ET DE PARTENARIAT TELECOM – POSE DE FOURREAUX RÉSIDENCE LE GALUAGE

Madame le Maire rappelle qu'il convient par convention de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat, maître d'ouvrage, qui l'accepte, le soin de réaliser des travaux Télécom.

- Pose de fourreaux rue Joseph le Veillio, Résidence le Galuage. L'estimation prévisionnelle globale s'élève à : 17 900 euros HT. Ce montant prévisionnel sera susceptible, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux.

Les décisions municipales

La commune finance intégralement ces travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature des conventions de financement et réalisation et de partenariat, relatives à cette opération.

TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE (DESSERTE INTERNE) - RÉSIDENCE LE GALUAGE

Madame le Maire informe que les travaux d'extension du réseau électrique seront réalisés par Morbihan Energies, rue Joseph le Veillio, Résidence le Galuage. L'estimation prévisionnelle de ces travaux est de 50 500 euros pour les travaux d'extension du réseau électrique (desserte interne) soit une contribution financière pour la commune de 50 % soit : 25 250 euros.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à réaliser ces travaux et signer près de Morbihan Energies l'engagement de contribution. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de l'engagement de contribution pour les travaux de desserte interne, rue Joseph le Veillio, Résidence le Galuage.

CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION ÉCLAIRAGE – EXTENSION - RÉSIDENCE LE GALUAGE

Madame le Maire rappelle qu'il convient par convention de fixer les modalités de financement et de confier au Syndicat, maître d'ouvrage, qui l'accepte, le soin de réaliser des travaux d'extension d'éclairage rue Joseph le Veillio, Résidence le Galuage.

L'estimation prévisionnelle globale s'élève à : 20 300 euros HT, (matériel).

L'estimation prévisionnelle globale s'élève à : 11 800 euros HT, (génie civil).

Ces montants prévisionnels seront susceptibles, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux.

La participation de Morbihan Energies sera à imputer au compte 13 « Subvention d'investissement ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature des conventions relatives à cette opération.

PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA RÉSIDENCE LE GALUAGE

Madame le Maire rappelle qu'il convient de fixer le prix du m² des terrains de la résidence du Galuage.

Madame le Maire présente un bilan estimatif des travaux et propose de fixer les prix des terrains de la résidence du Galuage comme suit :

- Taux de TVA : 20% ;
- TVA sur marge ;
- Prix de vente HT du m² : 52 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, de fixer le prix de vente à 49 euros HT du m², pour les terrains de la résidence du Galuage.

SOLLICITATION D'AIDE FORFAITAIRE A LA VOIRIE, AMÉNAGEMENT ET MOBILIER URBAIN, AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Madame le Maire informe que la commission permanente du Département crée un nouveau dispositif « voirie, aménagement et

mobilier urbain » à l'attention des communes, à mobiliser sur une période de 12 mois sur 2 exercices (2021 et 2022). Ce dispositif est un soutien complémentaire forfaitaire de 50 000 euros/commune, dans la limite des 80% d'aides publiques (Possibilité de cumuler avec le PST et le retour des amendes de police). Il est proposé de solliciter dès à présent le Département du Morbihan afin d'obtenir cette subvention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la sollicitation du Département du Morbihan pour cette subvention pour un montant de 50 000 euros.

LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Madame Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.

Conseil municipal du 6 décembre 2021

DÉSIGNATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Considérant que de nouvelles élections doivent donc avoir lieu au sein du conseil municipal afin de désigner le conseiller communautaire supplémentaire,

Considérant la liste de candidat présentée :

Liste 1 «Unis pour demain» : Pierre LE NEVANEN.

Considérant le résultat du vote :

Liste 1 «Unis pour demain» : 11 voix.

Votes blancs : 3 voix.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'élire M. Pierre LE NEVANEN comme conseiller communautaire de la commune de Saint-Barthélemy.

DEMANDE DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de solliciter auprès de Baud Communauté la délégation de la compétence assainissement collectif ;

Les décisions municipales

- de signer une convention de délégation avec Baud Communauté pour formaliser et organiser l'exercice de la compétence assainissement collectif par la commune pour l'année 2022.

SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE

A LAS SAINT-BARTHÉLEMY POUR L'ANNÉE 2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2021-4-13 en date du 9 avril 2021 fixant le montant des subventions municipales versées aux associations.

Concernant la subvention d'un montant de 2 340 euros octroyée à l'AS Saint-Barthélemy, Madame le Maire rappelle la proposition de la commission communale animation du 23 mars 2021, prévoyant l'octroi d'une subvention supplémentaire pour l'année 2021, au cas où l'association ne pourrait organiser ses manifestations habituelles en raison du contexte sanitaire.

Compte-tenu des conditions sanitaires, l'association a en effet été contrainte d'annuler son concours de boules et palets prévu en juin et l'organisation du repas à Saint-Fiacre en août, la privant ainsi des ressources financières habituelles et nécessaires à son équilibre budgétaire. Il est proposé au conseil d'approuver le versement d'une subvention supplémentaire d'un montant de 500 euros pour l'année 2021 à l'AS Saint-Barthélemy, conformément aux avis de la commission animation du 23 mars 2021 et du 8 novembre 2021. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention supplémentaire d'un montant de 500 euros pour l'année 2021 à l'AS Saint-Barthélemy.

SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION MILLE PATTES POUR L'ANNÉE 2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2021-4-13 en date du 9 avril 2021 fixant le montant des subventions municipales versées aux associations.

Concernant la subvention d'un montant de 260 euros octroyée à l'association Mille Pattes, Madame le Maire rappelle la proposition de la commission animation du 23 mars 2021, prévoyant l'octroi d'une subvention supplémentaire de 500 euros pour l'année 2021, pour l'entretien des chemins de randonnée de la commune. Il est proposé au conseil d'approuver le versement d'une subvention supplémentaire d'un montant de 500 euros pour l'année 2021 à l'association Mille Pattes, conformément aux avis de la commission animation du 23 mars 2021 et du 8 novembre 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention supplémentaire d'un montant de 500 euros pour l'année 2021 à l'Association Mille Pattes.

PARTICIPATION CLASSE ULIS ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Madame le Maire informe le conseil que deux enfants de la commune sont scolarisés à l'école élémentaire publique du Gourandel de Baud dans l'Unité Spécialisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Conformément à l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, la Commune de BAUD sollicite le versement d'une participation aux frais de scolarités de ces deux élèves. Elle a évalué le coût d'un élève scolarisé en élémentaire au titre de l'année scolaire 2020/2021

à 323,01 euros. Pour la commune de Saint-Barthélemy, la participation s'élève donc à 646.02 euros pour 2 enfants ayant fréquenté cette classe. Considérant l'importance de ce type de structure pour l'intégration de certains enfants Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature de la convention de participation aux dépenses de fonctionnement pour les communes extérieures pour l'année 2020/2021.

Approuve le versement pour l'année 2020/2021, d'une participation de 646.02 euros (323.01 euros X 2) aux frais de fonctionnement de la classe d'intégration scolaire située sur la commune de Baud.

PARTICIPATION CLASSE BILINGUE ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Madame le Maire informe le conseil que deux enfants de la commune sont scolarisés à l'école élémentaire publique du Gourandel de Baud, en classe bilingue.

Conformément à l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, la commune de Baud sollicite le versement d'une participation aux frais de scolarités de ces deux élèves. Elle a évalué le coût d'un élève scolarisé en maternelle au titre de l'année scolaire 2020/2021 à 1 108,86 euros.

Pour la commune de Saint-Barthélemy la participation s'élève donc à 2 217,72 euros pour 2 enfants ayant fréquenté cette classe. Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal, approuve la signature de la convention de participation aux dépenses de fonctionnement pour les communes extérieures pour l'année 2020/2021, approuve le versement pour l'année 2020/2021, d'une participation de 2 217,72 euros (1 108.86 euros X 2) aux frais de fonctionnement de la classe bilingue située sur la commune de Baud.

RESIDENCE LE GALUAGE – Vente des lots

Madame le Maire rappelle la délibération n°2021-9-15 du 20 septembre 2021, fixant le prix de vente des parcelles du lotissement « Résidence le Galuage » à 49 euros HT le m².

Le conseil municipal doit aussi se prononcer sur le cahier des charges du lotissement. Ce dernier a été présenté à la commission Travaux-Voirie du 9 février 2021 et a pour objet de fixer les règles d'intérêt privé du lotissement ainsi que les charges et obligations qui incomberont au lotisseur et aux lotis lors de la vente par lot.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le dépôt des pièces du lotissement communal « Résidence le Galuage » chez un notaire et propose de désigner Maître GONON, notaire à BAUD (56150) pour établir l'acte de dépôt des pièces du lotissement « Résidence le Galuage » et de transmettre copie de ces pièces à l'étude de Maîtres MACE et RAISON à Baud.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le cahier des charges du lotissement ;
Désigne Maître GONON, notaire à Baud (56150) pour établir l'acte de dépôt des pièces du lotissement « Résidence le Galuage » et de transmettre copie de ces pièces à l'étude de Maîtres MACE et RAISON à Baud ;

Les décisions municipales

Décide de confier l'établissement des actes de vente correspondants aux études suivantes :

- Maîtres RAISON Laurent et MACE Benoît, Notaires Associés à Baud ;

- Maître GONON Pierre, Notaire à Baud.

Autorise Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer tous les documents afférents à la promesse de vente et à la vente définitive des 16 lots au prix de 49 euros HT par m², dans l'une ou l'autre des deux études notariales.

Compte rendu des délégations 2021

Par délibération en date du 4 avril 2014, le conseil municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°1 - 2021. Annule et remplace la décision N°14/2020. Madame le maire autorise la signature pour la modification du contrat avec le laboratoire départemental d'analyse du Morbihan pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2020, pour un forfait annuel de 537,27 euros HT (avec prélèvement d'eau fontaine en plus) au lieu de 525,23 euros HT.

Décision n°2 - 2021. Dans le cadre de l'implantation du poste en remplacement du P1 Bourg, une emprise de 25 m² sur la parcelle AA168 (Impasse du Presbytère) est mise à disposition d'Enedis. Les documents relatifs à ce dossier ont été signés le 12 janvier 2021.

Décision n°3 - 2021. Le marché à procédure adaptée, relatif à l'opération Aménagement V.R.D Rues de la Fontaine et le Vieux Bourg est attribué comme suit. Nom de l'attributaire : PIGEON BRETAGNE SUD.

Montant du marché : 146 894,50 euros H.T

Décision n°4 - 2021. Dans le cadre de la manifestation « l'art dans les chapelles », Madame le Maire informe le conseil que la convention a été signée pour la 30^{ème} édition qui se tiendra du 2 juillet au 31 août ainsi que les 3 premiers week-ends de septembre 2021. Les engagements respectifs de la commune et de l'association sont formalisés dans une convention, et donnent lieu à une participation financière : cotisation annuelle de 320 euros plus une part variable de 0,153 euros par habitant (320 + (1 179 x 0,153 euros) = 180,39 euros) + la contribution forfaitaire au titre de l'assurance et de l'équipement de 220 euros soit un total de 720,39 euros pour l'année 2021.

Décision n°5 - 2021. Madame le Maire fait savoir que la commune est adhérente depuis de nombreuses années à l'association des Maires et Présidents EPCI du Morbihan, Madame le Maire autorise la signature du renouvellement de l'adhésion de la commune à LAMPM pour l'année 2021. La cotisation pour la commune est de 349,87 euros (soit 0,296 euros par habitant).

Décision n°6 - 2021. Madame le Maire fait savoir que la commune est adhérente à l'AMR56 (association des maires

des communes rurales du morbihan). Madame le Maire autorise la signature de l'adhésion pour l'année 2021. La cotisation pour la commune est de 100 euros (Correspondant à l'adhésion nationale 56 euros, l'adhésion départementale 25 euros et l'abonnement au mensuel « 36 000 communes » 19 euros).

Décision n°7 - 2021. Dans le cadre du remplacement d'une passerelle à Kergallic le paiement suivant a été effectué à l'entreprise Le Rouzo de Pluméliau-Bieuzy : 3 075 euros HT soit un total de 3 690 euros TTC.

Décision n°8 - 2021. Il est autorisé la signature de l'avenant N°1, dans le cadre du marché de restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux, le conseil d'administration de SOLIHA du Morbihan, fermant le pôle de maîtrise d'œuvre, pour le transfert des missions restant à exécuter à la société A2L, 10 rue Docteur Joseph Audic 56000 Vannes.

Décision n°9 - 2021. Le marché relatif au curage des réseaux EU (Eaux Usées) et EP (Eaux Pluviales) est attribué comme suit, suivant l'avis de la commission travaux du 5 juin dernier. Nom de l'attributaire : LES VIDANGEURS DE BRETAGNE.

Décision n°10 - 2021. Un contrat de location est établi entre la commune et Madame Odette Lahaye à compter du 29 juin 2021, pour le logement N°4 Impasse du presbytère. Le prix du loyer sera indexé annuellement sur la variation de l'indice de référence des loyers publiés par l'INSEE du 4^{ème} trimestre. Le loyer mensuel sera de 380,95 euros (365,95 euros hors charges + 15 euros de charges).

Décision n°12 - 2021. Le marché, relatif aux travaux pour l'aménagement du lotissement Résidence le Galuage (Terrassements – Voirie – Espaces Verts Lot N° 1) est attribué à EIFFAGE.

Montant du marché : 78 136,16 euros H.T.

Décision n°13 - 2021. Le marché, relatif aux travaux pour l'aménagement du lotissement « Résidence le Galuage » (Eaux pluviales – eaux usées Lot N° 2) est attribué à Eurovia Bretagne.

Montant du marché : 72 947,10 euros H.T.

Décision n°14 - 2021. Le marché, relatif aux travaux pour la « restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » (Lot N° 1 - Désamiantage) est attribué comme suit à S.F.B Morbihan – Zone de Saint-Léonard Nord 56450 Theix. Montant du marché : 3 920 euros H.T.

Décision n°15 - 2021. Le marché, relatif aux travaux pour la « restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » (Lot N° 2 - Gros œuvre) est attribué comme suit à SATEM Bretagne – 299, rue Léonard de Vinci - Caudan. Montant du marché : 99 000 euros H.T.

Décision n°16 - 2021. Le marché, relatif aux travaux pour la « restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » (Lot N° 3 - Charpente) est attribué comme suit à SARL ACM – ZA Kergroix - Quistinic.

Montant du marché : 7 007,16 euros H.T.

Les décisions municipales

Décision n°17 - 2021. Le marché, relatif aux travaux pour la « restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » (Lot N° 6 - Métallerie) est attribué comme suit à SARL LORANS LAMOUR – 27, bis rue Charles Le Tellier - Pontivy. Montant du marché : 15 984,54 euros H.T.

Décision n°18 - 2021. Le marché, relatif aux travaux pour la « restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » (Lot N° 7 – Cloisons Isolations) est attribué comme suit à SASU RAULT Maurice – Rue du Moulin- Rohan. Montant du marché : 41 051,88 euros H.T.

Décision n°19 - 2021. Le marché, relatif aux travaux pour la « restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » (Lot N° 8 – Revêtements sols et murs) est attribué comme suit à MOISAN CARRELAGE – Rue du Capitaine Leroy - Pontivy. Montant du marché : 4 938,96 euros H.T.

Décision n°20 - 2021. Le marché, relatif aux travaux pour la « restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » (Lot N° 4 – Couverture Ardoise) est attribué comme suit à Anthony LE JOSSEC – Saint-Guen – Saint-Barthélemy. Montant du marché : 7 174,25 euros H.T.

Décision n°21 - 2021. Le marché, relatif aux travaux pour la «

restructuration de l'ancienne poste en 3 logements locatifs sociaux » (Lot N° 11 – Peinture) est attribué comme suit à EURL CONNANEC Peinture – Corn-Er-Arat – Grand-Champ. Montant du marché : 33 849,35 euros H.T.

Décision n°22 - 2021. Madame le Maire, par arrêté municipal N°2021/R1, a décidé d'acquérir par voie de préemption dans le but de réaliser une école, le bien situé 14 rue de la Poste cadastré AA20, d'une superficie de 3 339 m², appartenant à l'association d'éducation populaire pour le développement de l'enseignement et de la culture de l'école Notre Dame de Joie de Saint-Barthélemy, aux prix et conditions indiqués (Cent trente mille euros, 130 000 euros), avec la prise en charge pour la commune de la commission d'un montant de 5 990 euros TTC) dans la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 16 juillet 2021 de Maître Pierre GONNON, Notaire à Baud.

Décision n°23 - 2021. Dépôt le 13 octobre 2021 d'un dossier de déclaration préalable pour le changement de destination en maison d'assistantes maternelles de la maison, appartenant à la commune, située 6 rue des Mésanges (parcelle AA 88).

Décision n°24 - 2021. Dépôt le 22 octobre 2021 d'un dossier de déclaration préalable pour la pose d'une serre sur la parcelle communale ZM 61, située aux lagunes, au Vieux Bourg.

A votre service

Du côté des dossiers d'urbanisme

Le nombre de dossiers, tous confondus, n'a pas évolué fortement entre 2019 et 2020. Le nombre de CU a augmenté de 15% par rapport à 2019. Cela s'explique en partie par le nombre croissant de ventes immobilières sur la commune.

DIA : Déclaration d'intention d'aliéner : permet au propriétaire d'un bien immobilier situé dans une zone de préemption (zone urbaine et à urbaniser) d'informer la commune de son intention de vendre. La commune a la possibilité d'acquérir le bien indiqué dans le DIA, par la voie de son droit de préemption urbain.

CU : Certificats d'urbanisme : adressés par les notaires dans le cadre de ventes en cours (sur tout le territoire de la commune). Le CU d'information renseigne sur les règles d'urbanisme applicables au terrain, sur les limitations administratives au droit de propriété ainsi que sur les taxes et participations d'urbanisme. Le CU opérationnel renseigne en outre sur la faisabilité d'un projet et sur l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus desservant le terrain.

Service urbanisme : Pour tout renseignement concernant l'urbanisme, vous pouvez vous adresser à la mairie aux heures habituelles d'ouvertures.

Pour tout dépôt de dossier d'urbanisme, il est préférable de prendre rendez-vous au 02 97 27 14 82.

	2020	2021
Nombre de DIA	16	24
Nombre de CU (CU d'information et CU opérationnel)	51 dont 3 CU opérationnels	70 dont 10 CU opérationnels
Nombre de DP (Déclarations préalables)	29	38
Nombre de PC (Permis de construire)	9 dont 2 PC pour la construction d'une maison individuelle	18 PC dont 5 PC pour la construction d'une maison individuelle
Total dossiers d'urbanisme (CU/DP/PC)	89	126

PLU : Disponible et en ligne

Le PLU de Saint-Barthélemy est publié et est maintenant en ligne sur le site du Géoportail de l'Urbanisme.

Il est consultable au grand public sur le site : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Projets terminés, en cours et en réflexion

Projet terminé

Aménagement du Vieux Bourg et rue de La Fontaine

L'aménagement du Vieux Bourg et rue de La Fontaine s'est achevé en juin 2021.

Coût total : 198 155 euros TTC.

Subventions : 117 363,50 euros TTC.

Auto-financement : 80 791,50 euros TTC.



Projet terminé

Lotissement Résidence du Galuage

Maître d'œuvre, conception et réalisation : **S.E.L.A.R.L Nicolas Associés.**

Terrassements - Voirie - Espaces verts : **Eiffage.**

Eaux pluviales - Eaux usées : **Eurovia.**

Alimentation Eau Potable : **Eau du Morbihan - SBCEA.**

Réseau Souple : **Morbihan Energies - Réso Baud**

Bornage réalisé le 20 septembre 2021

Début des travaux le 21 septembre 2021

Plans de vente avec bornage le 24 décembre 2021

Fin des travaux prévue fin janvier 2022.

16 lots de 482 à 781 m² sont à vendre au prix de 49 euros HT le m².

En parallèle des travaux du lotissement :

- Effacement partiel des Réseaux Souples et de télécommunications ;
- Pose de deux candélabres.



Projet en cours

Création d'un chemin de randonnée

Un chemin de randonnée est en cours de création avec l'association Mille Pattes de St-Barth.

Projet en cours

Aménagements de 3 logements locatifs dans le bâtiment de l'ancienne poste

2 studios PMR (Personne à mobilité réduite).

1 appartement duplex de 4 chambres.

Etude financière estimative : **Soliha.**

Maître d'œuvre conception : **Nicole Thermet.**

Maître d'œuvre réalisation : **A2L, Maîtrise d'œuvre.**

Mission SPS : **ATAE Vannes.**

Désamiantage : **SFB Theix, Noyal.**

Gros œuvre : **Satem, Caudan.**

Charpente : **Acm, Quistinic.**

Couverture : **Le Jossec Anthony, Saint-Barthélemy.**

Menuiseries : **Gouédard, Crédin.**

Métallerie : **Lorans Lamour, Pontivy.**

Cloisons sèches : **Rault Maurice, Rohan.**

Revêtement de sols : **Moisan, Pontivy.**

Électricité - VMC - CEI : **Jan Christophe, Josselin.**

Plomberie - Sanitaire : **Sagot Arnaud, Baud.**

Peinture : **Connanec Peinture Grand Champ.**

Préparation des travaux du 21 décembre 2021 au 21 janvier 2022.

Début des travaux le 24 Janvier 2022.



Projet en cours

Accueil d'une MAM (Maison d'assistances maternelles), 6, rue des Mésanges

L'association les P'tits Loustics va prochainement ouvrir une MAM dans la maison communale 6, rue des Mésanges et proposera 8 accueils.

Projet en cours

Installation d'un panneau d'affichage

Un panneau d'affichage numérique sera installé en 2022.

Projet en réflexion

Construction d'une MAM (Maison d'assistances maternelles)

Suite à un contact avec l'association Grandir et MAMuser, la CAF, la PMI et le Relais Petite Enfance de Baud, la commune a pour projet la construction d'une MAM qui pourra accueillir jusqu'à 16 enfants.

Projets terminés, en cours et en réflexion

Projet en réflexion Vestiaires de football

Un projet de réhabilitation et d'agrandissement des vestiaires de la salle des sports est en réflexion. Suite à une rencontre, la municipalité a présenté un projet aux dirigeants du club de l'AS Saint-Barthélemy. L'objectif est de reprendre les vestiaires actuels de la salle des sports et d'agrandir sur le côté.



Projet en réflexion Construction d'un pôle scolaire

Suite à l'achat de l'ancienne école Notre-Dame de la Joie située au 14, rue de la Poste d'une surface de 3 339 m², une réflexion est en cours pour la construction d'une nouvelle école publique.



A votre service

Permis de construire : déclaration préalable

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles sont soumises à l'obtention d'un permis de construire. Néanmoins, des constructions nouvelles sont dispensées de toute formalité comme les piscines de - de 10 m² ou les abris de jardin de - de 5m², d'autres doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple, l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m² hors zone urbaine et supérieure à 40 m² en zone urbaine et si l'agrandissement a pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m². Un permis de construire est également exigé si les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses d'un bâtiment, lorsque les travaux concernent un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) ou s'ils portent sur un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un

secteur sauvegardé.

Les clôtures

L'édification de toute clôture est soumise à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune. Attention : la réglementation (dimensions, matériaux...) peut être différente d'un secteur à l'autre sur la commune. Il est donc fortement conseillé de consulter le règlement du PLU.

Le recours à l'architecte

Depuis 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte :

- Pour les nouvelles constructions dont la surface plancher ou l'emprise est supérieur à 150m².
- Pour les constructions existantes (extension) dont la surface plancher ou l'emprise dépassent 150m² après travaux.

Les taxes

Toute surface de plancher créée donne lieu à des taxes et redevance :

- TA (Taxe d'Aménagement) perçue au profit des communes et du département.
- RAP (Redevance d'Archéologie Préventive) perçue au profit de l'Etat.

Afin de réaliser tous vos projets dans les règles de l'urbanisme, n'hésitez pas à vous référer au PLU et au document déclaration

au préalable ou demande de permis de construire que vous trouverez sur le site internet de la commune :

<http://www.saint-barthelemy56.fr/pages/a-votre-service/urbanisme.html>
ou contacter la mairie.

Service urbanisme sur rendez-vous :
02 97 27 14 82.

CAUE

Le CAUE apporte son aide pour les formalités administratives et encourager les particuliers dans l'élaboration de leur projet de construction. L'action du CAUE se situe en amont, avant que soit arrêté le dossier de permis de construire. Vous pouvez également le consulter si vous recevez un courrier de pièces manquantes. Il vous accompagnera dans la complétude du dossier.

Prendre contact au 02-97-68-70-70 afin de planifier le rendez-vous. Le CAUE vous indiquera la liste des documents à apporter.

Adresse : locaux de France Services, 9 rue de la madeleine - 56150 Baud, 1 jeudi par mois. Service gratuit.

Calendrier des manifestations 2022

Du 25 janvier au 15 février : Exposition

« Cimetières d'hier et d'aujourd'hui », Centre Culturel.

Dimanche 6 février : Spectacle « Nina Lisa », 17h, Salle Ty Fest.

Du 15 au 19 février : Escape game

« La momie perdue », centre culturel.

Samedi 26 février : Tartiflette, Amicale laïque, Salle des sports.

Du 1er au 19 mars : Exposition « Sur les rails du Morbihan », centre culturel

Dimanche 6 mars : Repas à emporter, Amicale des chasseurs.

Vendredi 11 mars : Scrabble géant, centre culturel.

Dimanche 20 mars : Bal, Club de l'Amitié, salle Ty Fest.

Du 22 au 26 mars : Escape game « Qui a tué Madame Duroy », Centre culturel.

Dimanche 27 mars : Rando VTT, pédestre, Association Mille Pattes.

Du 29 mars au 16 avril : Exposition « Archéologie », centre culturel.

Vendredi 1^{er} avril : Soirée théâtrale avec la troupe « Improtofeu », salle Ty Fest.

Dimanche 10 avril : Election présidentielle, 1^{er} tour.

Du 19 au 23 avril : Escape game « Le trésor maudit », centre culturel.

Dimanche 24 avril : Election présidentielle, 2^{ème} tour.

Dimanche 8 mai : Commémoration du 8 mai. Repas UNC/AFN.

Dimanche 15 mai : « Cochon grillé », Comité des fêtes, Terrain de Kergallic.

Vendredi 13 mai : Blind test musique, centre culturel.

Du 17 au 21 mai : Escape game « Panique dans l'espace », centre culturel.

Dimanche 29 mai : Pardon de Saint-Guen.

Dimanche 5 juin : Tour de Bretagne ABVA, Terrain de Kergallic.

Samedi 11 juin : Concours de palets, AS Foot, Terrain de Kergallic.

Dimanche 12 juin : Concours de boules, AS Foot, Terrain de Kergallic.

Dimanche 12 juin : Elections législatives, 1^{er} tour.

Dimanche 19 juin : Elections législatives, 2^{ème} tour.

Du 21 au 25 juin : Escape game « Le braquage de la banque », centre culturel.

Samedi 25 juin : Kermesse de l'école, Amicale laïque.

Dimanche 10 juillet : Pardon de Saint-Thuriau.

Dimanche 24 juillet : Fête populaire, Comité des fêtes, Terrain de Kergallic.

Dimanche 28 août : Pardon de Saint-Fiacre.

Dimanche 28 août : « Rost er Forn », AS Football, Saint-Fiacre.

Dimanche 4 septembre : Pardon de Saint-Adrien.

Dimanche 6 novembre : Repas à emporter, AS Football.

Vendredi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice.

Vendredi 11 novembre : Repas du CCAS, salle Ty Fest.

Dimanche 27 novembre : Bal, Club de l'Amitié, salle Ty Fest.

Samedi 3 décembre : Téléthon.

En raison des conditions sanitaires, certaines animations peuvent être annulées ou reportées.

Le mot de l'opposition

Chers Bartholoméens, Chères Bartholoméennes,

Nous vous proposons, ci-dessous, une liste des principaux projets promis par la municipalité lors de la dernière campagne électorale. Après bientôt de deux années de mandat, force est de constater que les promesses ne sont pas tenues.

Pourtant, la commune avait l'opportunité de profiter de nombreuses subventions proposées notamment par l'Etat au titre de son Plan de relance. La municipalité aura l'excuse de dire que c'est la faute de la Covid19 ... mais la crise sanitaire a bon dos car lorsque l'on regarde les communes alentours, quand bien même cette crise sanitaire a pu être un frein en début de mandat, nombreuses sont les communes qui ont lancé des projets, bénéficiant par la même occasion des nombreuses opportunités de subventions !

Une commune qui n'investit pas est une ville qui meurt !

Projets-travaux promis lors de la campagne :

Création lotissement, en cours.

Construction pôle enfance, non planifié, subventions possibles : 282 000 euros Etat, 30% Département, 30% plan relance.

Aménagement voiries ancien presbytere - rue de la poste, non planifié, subventions possibles : 80 000 euros Etat, 30% Département.

Aménagement du terrain de Kergallic, non planifié, subventions possibles : 30% Département.

Création de logements PMR, non planifié, subventions possibles : 50% Département.

Construction de vestiaires de foot, non planifié, subventions possibles : 80 000 euros Etat, 30% Département, 30% plan relance Fédération Française Football.

Mise aux normes bâtiment services techniques, non planifié, subventions possibles : 80 000 euros Etat, 30% Département, 30% plan relance.

Réaménagement des bâtiments et logements communaux, en cours, subventions possibles : 140 000 euros Etat, 25% Département, 30% plan relance.

Création chemins de randonnées, non planifié, subventions possibles : 35% Département.

Réaménagement de la voirie lotissement la Suchetterie, non planifié, subventions possibles : 80 000 euros Etat, 30% Département.

Développement photovoltaïque, non planifié, subventions possibles : 30% Etat.

Aménagement de sécurité dans les villages et le bourg, non planifié : subventions possibles : 80 000 euros Etat, 30% amendes police, 30% Département.

Etude réalisation voies partagées, non planifié, subventions possibles : 30% Etat.

Aménagement du cimetière, non planifié, subventions possibles : 30% Département.

Aide installation d'un restaurant, non planifié, subventions possibles : 24 000 euros Etat, 30% Département.

Service de transport à la demande, non planifié.

Panneau d'information numérique, non planifié, subventions possibles : 30% Département.

Développer la zone de Kerledorze, non planifié.

Enora, Jean-Philippe et Nicolas
Agir ensemble pour Saint-Barthélemy

Contacts

Amicale des chasseurs



Pascal Lavenant
Président
02 97 27 12 17
06 78 96 87 84
fplavenant@yahoo.fr

UNC/AFN



Emile Annic
Président
02 97 27 11 99

Au Bonheur des Animaux

Kerdec - Saint-Barthélemy
06 64 52 50 16

Club de l'Amitié



Bernard Le Gallo
Président
02 97 27 13 29
06 81 88 47 79
bernard.le-gallo@orange.fr

AS Football



Jean-Philippe Le Pabic
Président
06 83 59 68 62
jplepabic@laposte.net

Comité des fêtes



Hélène Le Gal
Présidente
07 68 29 62 52
comitedesfetes.stbarthelemy@gmail.com

Sterenn Darts Club



Fabrice Le Métayer
Président
06 75 92 92 04
le.metayer-fabrice@orange.fr

Amicale laïque



Stéphanie Mougniard
Présidente
amicale.leshirondelles@gmail.com
stephanie.mougniard@orange.fr

Mille Pattes St-Barth



Maurice Rio
Président
02 97 27 15 17
06 29 07 69 30
maurice.rio56@gmail.com

La vie associative

AS Football Saint-Barthélemy

Comme l'ensemble des activités associatives, le football a été fortement impacté par l'épidémie de covid 19, ainsi la saison 2020/2021 a été interrompue au bout de 5 matchs et a été considérée comme blanche, et nos fêtes estivales n'ont également pas pu être organisées.

Après 8 mois d'arrêt, la saison 2021/2022 se déroule quasiment normalement, seule la mise en place du passe sanitaire est venue perturber notre organisation, et à cet égard nous remercions nos supporters de leur compréhension.

Sur le plan sportif ce début de saison est positif, puisque après avoir réussi à remobiliser l'ensemble du club suite aux incertitudes liées à cette longue période d'arrêt, à mi parcours les résultats nous permettent d'espérer mieux que nos objectifs initiaux qui sont le maintien des deux équipes.



Concernant nos manifestations, en novembre dernier nous avons vendu 600 parts de couscous, un succès rendu possible grâce à la mobilisation de nos bénévoles et à notre cuisinier Ludovic Le Gallo.

Nous espérons aussi pouvoir organiser

nos concours de boules et de palets ainsi que notre Rost er forn à Saint Fiacre l'été prochain. Nous remercions nos bénévoles, nos supporters, nos sponsors et la municipalité pour leur aide et leur soutien. Bonne année 2022.

Club de l'Amitié

En 2021, les activités du club de l'amitié ont redémarré le 21 septembre par le loto réservé aux adhérents.

L'activité « Danses Bretonnes » s'est déroulée le jeudi 4 octobre, puis un repas le 15 octobre.

Au mois de novembre, il y a eu une sortie spectacle cabaret à Mauron et un dîner dansant à Josselin le jeudi 18.

Le bal prévu le dimanche 28 novembre avec l'orchestre « Daniel Le Goudivèze » a été annulé en raison des conditions sanitaires.

L'assemblée générale et la galette des rois prévue le 21 janvier 2022 a été également annulée.

Bureau : Bernard Le Gallo, président ; Bernard Bacquet, vice-président ; Josette Le Saux, trésorière ; Marie-Odile Le Sommer, secrétaire. Micheline Bacquet, resp. du loto.

UNC-AFN

L'association «UNC-AFN» rassemble les hommes et les femmes qui ont porté l'uniforme pour la défense de la France pendant les conflits ou au titre du service national, les veuves d'anciens combattants et les veuves et orphelins de guerre pour perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France. Président : Emile Annic ; Vice-Président : Pierre Nicol ; Secrétaire : André Pierre ; Trésorier : Michel Chevreux ; Trésorier adjoint : Jean Bothua. L'association est à la recherche de porte-drapeaux. Prendre contact avec Emile Annic, 02 97 27 11 99.



La mémoire de nos anciens

**Jean Bothua,
ancien boulanger**

La rentrée avait lieu en octobre et on finissait le 14 juillet. On avait 5 jours d'école du lundi au samedi, le jeudi était le jour de repos.

Jean est né le 27 juillet 1936 à Saint-Barthélemy, à l'étage de la boulangerie actuelle chez Laurent et Chantal Le Gourrierec.

Trois générations auront tenu cette boulangerie près de 90 années : son grand-père, son père puis Jean qui a cessé son activité en juillet 1995.

44 années de dur labeur...

Comme le dit Jean : « *Les temps ont changé... les gens mangeaient beaucoup de pain à l'époque, même qu'il y avait quatre boulangeries à Saint-Barthélemy* »

Pendant la guerre, il était jeune. Il se rappelle que deux bombes sont tombées à Kerhel en 1943. Jean est allé à l'école à Saint-Barthélemy jusqu'à ses 11 ans puis aux Saints-Anges à Pontivy jusqu'à ses 15 ans. Il a eu le temps de passer son certificat entre l'oral et l'écrit du BEPC. Puis il a choisi la voie de l'apprentissage auprès de son père à la boulangerie. « *Auparavant, il y avait trois écoles : une école pour les garçons à la salle paroissiale, une école des filles à Notre-Dame de Joie et une école mixte (garçons et filles) à l'école publique Les Hirondelles. Il y avait un pensionnat à l'école des filles.*





On y allait à pied. L'école était difficile, on y restait jusqu'à 14 ans. Il n'y avait pas de cantine en primaire, on amenait notre casse-croûte. En pension, on ne revenait qu'à Noël, à Pâques et le 1^{er} jeudi du mois si on avait de bonnes notes. ».

Jean se rappelle de l'évolution technologique après la guerre. A la boulangerie, lorsque la Poste était fermée, la boulangerie gérait les télégrammes et le téléphone était installé dans le commerce.

A l'époque, il n'y avait pas de télé ni de radio, l'électricité n'est arrivée qu'en 1950. Il y avait Ouest-France et la Liberté du Morbihan pour les infos. Aux nombreux lavoirs, les femmes se racontaient les potins du bourg. On appelait ça les « radios lavoirs ».

Enfants, nous jouions au foot dans les rues et aux billes. Nous chassions les oiseaux et les écureuils avec des lance-pierres. Notre piscine, c'était la rivière de Kercadio ou le Blavet. Ensuite, plus grand nous faisons des balades à vélo. Nous jouions aux boules et aux palets ».

Jean reprend la boulangerie en 1966

Jean sera mobilisé au Maroc pour effectuer son service de juillet 1956 à octobre 1958, puis retour au bercail. Les journées étaient longues, debout à 2 heures du matin pour préparer la cuisson du pain. Les sorties se limitaient au samedi soir et au bal le dimanche après-midi.

« Bien sûr, je me souviens que les nouvelles et les fêtes étaient annoncées par un crieur au milieu du bourg après la messe. Il y avait des concours de palets, courses hippiques, courses cyclistes (circuit en 8), concours de buveurs de cidre et la fête foraine qui durait une semaine. Il y avait beaucoup de fermes, 5 à 6 par village. Tous les 3^{èmes} mercredis du mois, il y avait une foire. Il n'y avait pas de salle des fêtes. Les

mariages se déroulaient chez Le Goff où à la ferme. »

Mai 1965, Jean se marie à Pluméliau avec Marie-Thérèse, plus connue sous le surnom « Mimie », puis ils deviendront parents de Gaëlle en avril 1966 et Jean-Pierre en janvier 1968. Mais entre-temps, ils reprendront la boulangerie le 1^{er} janvier 1966 après des travaux d'aménagement. *« Les semaines, c'était entre 70 à 100 heures de travail et aux fêtes de Noël, c'était pratiquement 24h sur 24h »*

Jean a vu l'évolution de la commune avec l'aménagement des routes. *« Je me souviens qu'il n'y avait que les axes principaux qui reliaient les communes avoisinantes et aussi du remembrement dans les années 60. Et on peut dire qu'il y a eu de l'ambiance, chacun voulait garder son terrain ou le céder à un bon prix »*

Jean a beaucoup participé à la vie locale. Délégué du syndicat de la boulangerie et de la chambre des métiers du Morbihan, il a défendu à ce que les boulangeries ferment au moins une journée par semaine. *« Les anciens boulangers y étaient assez réticents, cela a quand même été une grande avancée pour notre corporation ».*

Il a été également impliqué au conseil d'administration du Crédit Mutuel une bonne trentaine d'années.

Il a aussi connu les grandes heures du club de football de la commune. *« Je me souviens comment est venue l'idée de créer le club en 1967 : on avait organisé une rencontre entre les gars du bourg contre ceux de la campagne. On a commencé à 7/8 joueurs pour finir à une quinzaine. Et au match retour, beaucoup de gens s'étaient déplacés pour assister à cette rencontre ».*

L'heure de la retraite ayant sonné en juillet 1995, Jean et Mimie profitent de leurs enfants et petit-enfants route de Baud et bien sûr de leur jardin. Et si vous rencontrez Jean dans le bourg de Saint-Barthélemy, n'hésitez pas à l'aborder, il adore parler de sa commune native.

Propos recueillis par Yvon Bouttier

85 élèves au mois de janvier

L'école publique "les hirondelles" a vu, depuis la rentrée de septembre, ses effectifs se stabiliser en légère hausse. En effet, 83 élèves sont d'ores et déjà inscrits sans compter les arrivées de janvier. Une 4ème classe est ouverte depuis la rentrée. Ce début d'année très particulier d'un point de vue sanitaire voit tout de même de nombreux projets se mettre en place.

L'équipe de l'école a choisi, pour cette année 2021-2022, le thème des Sciences qui sera mis en avant tout au long de l'année à travers de nombreux projets. Plusieurs actions sont envisagées autour de cette thématique (planétarium à l'école, robotique, pêche à pied en maternelle...)

L'école fonctionne désormais à quatre classes. Une nouvelle arrivée dans l'équipe enseignante : Florence Drenou en GS-CP. Les élèves de la Toute Petite Section à la Moyenne Section sont accueillis par Hélène Fradet, enseignante et Paméla Cocoual, ATSEM. Les élèves de Grande Section-CP sont accueillis par Florence Drenou, enseignante et Charlène Burgaud, ATSEM. Les CE1-CE2 sont accueillis par Romain Juguet, enseignant-directeur et Maëlle Le Peru. Les CM1-CM2 sont accueillis par Marjorie Le Tiec. Les CE2 rejoignent les CM tous les a-m. Camille Mallard effectue les compléments de temps partiels des enseignants de l'école.

L'école devrait accueillir au moins 85 élèves à partir du mois de janvier. Kattia Bricchi et Christine Colas, AESH, viennent apporter leur aide aux différentes classes en intervenant auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers. David Le Gallo, animateur sportif et directeur de l'accueil de loisirs, intervient régulièrement sur le temps d'éducation physique et sportive. Delphine Caro, est en charge du restaurant scolaire.

Yolande Croizer, bénévole apporte une aide précieuse aux enseignants pour faire fonctionner la bibliothèque de l'école. La gestion de la collection de livres, considérablement enrichie par le plan bibliothèque de 2019, sera de nouveau enrichie cette année puisque l'école a été retenue pour le second plan de redynamisation des biblio-



thèques des écoles rurales (livraison des livres entre décembre et janvier).

De même, l'école a été retenue dans le plan numérique lancé par l'Etat, visant au développement de l'équipement numérique de base dans les écoles. Ainsi, grâce aux efforts conjoints de l'Etat et de la municipalité, l'école verra son parc numérique s'étoffer: deux nouveaux Tableaux Blancs Interactifs (TBI), quelques tablettes, un ordinateur, 2 enceintes nomades.

L'amicale laïque, association de parents, a pour but de soutenir l'école. Les membres du bureau sont : Stéphanie Mougriard, présidente ; Elodie Garcia-Gutierrez secrétaire ; Patrick Launay trésorier. L'association est ouverte à tous ceux qui souhaitent s'investir, à quelque échelle que ce soit, pour la vie de l'école. Grâce à l'investissement des parents, de nombreux projets et sorties sont possibles pour les enfants de l'école. Cela permet bien souvent de rendre concrets des apprentissages comme la visite de monuments remarquables pour enrichir le programme d'histoire ou d'offrir un spectacle de Noël aux enfants.

L'école de la commune a eu la chance

d'être retenue par Centre Morbihan Communauté pour faire participer la classe des CE1-CE2 et celle des CM1-CM2 au projet "musique à l'école". Pendant douze jeudis au deuxième trimestre, les élèves profiteront des interventions de Fabien Robbe, professeur de l'école de musique de Baud.

Comme chaque année, un cycle de 10 séances de natation sera proposé aux élèves d'élémentaire (du CP au CE2). Les séances auront lieu les jeudis après-midis de mars à juin à la piscine Tri'eu de Baud.

Un projet vélo devrait également animer la fin d'année des écoliers du CE1 au CM2. D'ailleurs l'école est à la recherche de bénévoles motivés et disponibles pour aider l'équipe enseignante à encadrer les sorties "sur route".

A tous les habitants de Saint Barthélémy, l'équipe de l'école "les Hirondelles" adresse ses meilleurs vœux. Elle tient à remercier tous.tes celles et ceux qui oeuvrent au quotidien pour la vie de l'école et de la commune, favorisant ainsi un climat constructif et basé sur la confiance, bénéfique pour l'épanouissement et le plaisir d'apprendre des enfants.

Venez tenter un escape game



Une nouveauté pour cette année 2021 : la mise en place du réseau Médiante entre les médiathèques de Guénin, Melrand, Pluméliau-Bieuzy et Saint-Barthélemy. Ce réseau est ouvert à tous et propose une large sélection d'ouvrages (albums, romans, livres en gros caractères, documentaires, bandes dessinées, revues), de CD et de DVD.

L'inscription dans l'une des médiathèques donne accès à toutes les médiathèques du réseau. En vous abonnant, vous profitez des avantages de la carte unique et gratuite vous permettant d'emprunter, de réserver, de prolonger vos documents. Pour bénéficier de ces nouveaux services, il suffit de vous présenter à la médiathèque de votre domicile. Votre inscription donne droit à une carte. La présentation de la carte est obligatoire au moment du prêt.

Vous avez la possibilité d'aller sur le site : www.mediante.bzh et vous pourrez réserver vos livres en ligne si vous le souhaitez.

Un nouveau calendrier des animations vous est proposé

Les ateliers comme le scrabooking, la restauration de chaises, les cours d'informatique remportent un vrai succès.

Une nouveauté dans la programmation des animations qui se déroulent jusqu'à juin 2022 : des escapes games. Venez tenter de résoudre les énigmes afin de ne pas rester bloqués dans la pièce de jeu. Voici le planning des prochaines animations :

Du 15 au 19 février : Escape game «La momie perdue», centre culturel.



Du 1^{er} au 19 mars : Exposition «Sur les rails du Morbihan», centre culturel

Vendredi 11 mars : Scrabble géant, centre culturel.

Du 22 au 26 mars : Escape game «Qui a tué Madame Duroy», centre culturel.

Du 29 mars au 16 avril : Exposition «Archéologie», centre culturel.

Vendredi 1^{er} avril : Soirée théâtrale avec la troupe «Improtofeu», salle Ty Fest.

Du 19 au 23 avril : Escape game «Le trésor maudit», centre culturel.

Vendredi 13 mai : Blind test musique, centre culturel.

Du 17 au 21 mai : Escape game «Panique dans l'espace», centre culturel.

Du 21 au 25 juin : Escape game «Le braquage de la banque», centre culturel.

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez appeler Xavier

Le Gourrierec aux heures d'ouverture du mardi au samedi.

Tél. 02 97 27 14 65.

Mail : centreculturel.stbarth@orange.fr



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Une année difficile avec le Covid

L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires et tous les mercredis de la période scolaire. Le lieu d'implantation est situé à l'école « Les Hirondelles ».

Les activités « sur place » avec ou sans repas se déroulent de 9h à 17h. L'accueil de loisirs organise également des sorties extérieures à la journée et des soirées ponctuelles pour les adolescents. Une garderie est possible à partir de 7h et jusqu'à 18h30.

Les tarifs sont les suivants :

LA GARDERIE :

Tarif 1 heure (facturation à la 1/2 heure)
 Scolarisation commune ou collègue 2,00 euros
 Tarif 1 heure (facturation à la 1/2 heure)
 Scolarisation hors commune 3,50 euros
 Retard : par ¼ heure commencé après la fermeture de la structure (18h30) 5,00 euros

L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Tarifs ALSH extrascolaire et périscolaire «Rentrée 2021»
 Tarification au Quotient Familial (QF)
 QF < 1000 (de 0 à 999)
 Journée sans repas 7,00 euros
 Journée avec repas 10,00 euros
 Sortie ou soirée 12,00 euros
 QF entre 1000 et 1400 (de 1000 à 1400)
 Journée sans repas 8,00 euros
 Journée avec repas 11,00 euros
 Sortie ou soirée 14,00 euros
 QF > 1400 (de 1401 à...)
 Journée sans repas 9,00 euros
 Journée avec repas 12,00 euros
 Sortie ou soirée 16,00 euros
 Extérieur
 Journée sans repas 10,50 euros
 Journée avec repas 13,00 euros
 Sortie ou soirée 18,00 euros



Concernant les modalités d'inscriptions, un mail est envoyé aux familles 3 semaines avant le début des vacances scolaires avec en pièces jointes, le programme de l'ALSH, le bulletin d'inscription, le tableau des allergènes. On y trouve la fiche d'inscription pour l'accueil périscolaire des mercredis de la prochaine période scolaire. Une permanence a lieu le samedi de 9h à 12h au centre culturel, une semaine après l'envoi du mail.

Le programme est disponible sur le site de la commune : <https://saint-barthelemy56.fr/> Vous pouvez suivre l'actualité de l'accueil de loisirs sur Facebook : Alsh St Barth
 Les familles peuvent contacter la mairie au 02 97 27 10 88. L'équipe d'encadrement est formée de David Le Gallo, directeur, secondé par deux animatrices : Delphine Caro et Charlene Burgaud. Le bilan 2021 de l'accueil de loisirs extrascolaire reste dans les mêmes chiffres en terme d'heures réalisées (source chiffres de la CAF) que les années précédentes malgré le contexte sanitaire. En ce qui concerne l'accueil périscolaire du mercredi, la fréquentation ne cesse de croître depuis la rentrée scolaire 2021/2022. En effet, il y a de plus en plus de mercredis où les enfants sont encadrés par 2 animateurs tout au long de la journée. Meilleurs vœux 2022 à tous et à toutes de la part de l'équipe d'animation !

La pluviométrie avec Georges Nedellec



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	73,0	149,5	279,5	14,9	219,0	71,5	182,8	48,5	159,0	110,5
Février	20,5	67,5	355,0	85,5	145,5	133,0	67,5	89,2	191,0	93,0
Mars	38,5	135,5	89,0	356,7	119,5	84,0	127,0	72,0	73,0	27,5
Avril	195,5	110,0	89,0	74,5	34,5	19,5	38,0	87,8	79,5	41,5
Mai	71,5	90,0	67,5	97,0	21,0	83,5	73,0	73,5	33,0	80,2
Juin	141,7	98,0	31,5	11,7	95,5	35,2	61,5	153,0	161,5	35,2
Juillet	70,0	93,0	165,0	81,7	9,5	56,5	65,5	19,0	24,8	104,0
Août	117,0	12,0	123,0	112,0	22,5	31,4	27,0	81,5	100,0	56,2
Septembre	67,0	45,0	4,0	59,0	34,0	102,2	20,2	96,0	59,0	63,0
Octobre	186,5	151,5	122,2	55,5	70,5	67,5	76,5	253,0	196,5	176,5
Novembre	154,5	126,0	204,5	122,5	119,5	60,5	160,0	229,0	88,2	17,5
Décembre	270,5	225,8	85,5	147,0	46,5	174,0	191,0	176,0	243,3	86,0
Total (mm)	1406,2	1303,8	1616,2	1032,1	937,5	918,8	1090,0	1378,5	1408,8	891,1

Retour en images de l'année 2021

Covid-19. Aide aux démarches de la vaccination



Le CCAS de la commune de Saint-Barthélemy a proposé de contacter les habitants de la commune de 75 ans et plus afin de les aider et les accompagner, pour ceux qui le souhaitent, dans leur démarche de vaccination et de prise de rendez-vous.

Amicale laïque. 215 parts de tartiflette vendues



La tartiflette de l'amicale laïque s'est déroulée les 6 et 7 février. Elle a été préparée par des parents bénévoles, le samedi 6, et cuite au feu de bois à Saint-Fiacre. La distribution s'est, ensuite, faite le dimanche 7 à la salle Ty Fest en drive. Une nouvelle fois, cette opération a été un succès.

Travaux. Réaménagement du centre culturel



Le centre culturel a été réaménagé. La salle du bas devient la bibliothèque. La salle côté église devient une salle de travail et pourra être louée pour des réunions, ateliers divers et/ou diverses formations. Son utilisation est gratuite pour les associations de la commune et accueillera les expositions diverses organisées par le Centre Culturel. Ces travaux ont été effectués par le service technique. Coût des dépenses : 554,46 TTC.

Travaux. Une nouvelle passerelle à l'étang à Kergallic



Afin de sécuriser le passage entre les deux plans d'eau à Kergallic, une nouvelle passerelle a été installée à l'étang par l'entreprise Le Rouzo de Pluméliau. Les services techniques de la commune sont intervenus en amont pour la préparation et l'aménagement. Coût de cette opération : 3 690 euros TTC.

Ecole Les Hirondelles. Rencontre avec Mme le Maire



Vendredi 12 mars à la demande de Matthieu Le Moal professeur de la classe de CE2-CM1-CM à l'école publique Les Hirondelles et dans le cadre de l'étude en géographie des caractéristiques de la commune. Une présentation du rôle et des pouvoirs du maire a été présentée par Yolande Kervarrec en début d'intervention.

Comité des fêtes. Remise de 400 euros par le Crédit Agricole



Le Comité des fêtes de Saint-Barthélemy avait décidé de participer aux Trophées de la vie locale proposé par le Crédit Agricole. Samedi 27 mars, Hélène Le Gal, présidente, a reçu du président de la Caisse locale du Crédit Agricole le 1er prix de la catégorie associations : un chèque de 400 euros. En effet grâce au marché automnal organisé en octobre dernier, le comité avait soutenu les producteurs et artisans locaux.

Retour en images de l'année 2021

ALSH. Des vacances de février appréciées par les enfants



Pour les vacances d'hiver 2021, l'accueil de loisirs a fonctionné du lundi 22 février au vendredi 5 mars. La 1^{ère} semaine avait pour thème « Au pays des contes » et la 2^{ème} semaine « Comme à la montagne ». 27 enfants ont fréquenté l'Alsh soit 118 journées/enfants réalisées en 10 jours de fonctionnement.

Travaux. Elagage, réparations sur la commune



Durant ce mois de mars, divers travaux d'entretien ont été exécutés par les services techniques et des bénévoles. A la chapelle Saint-Fiacre, ces travaux ont concerné la restauration de la croix en bout de faitage et l'étanchéité de la faitière au dessus de l'hôtel, la réfection des joints et solins sur le clocher façade Sud et Est. A l'étang, une opération d'élagage a été effectuée par les services techniques et des bénévoles ainsi que la réparation des jeux à Kergallic.

Ecole Les Hirondelles. Découverte des plantes communes



Vendredi 2 avril, les élèves de Romain Juguet et de Matthieu Le Moal de l'École Les Hirondelles se sont rendus sur les berges d'un ruisseau communal pour une journée au grand air. Guidés par Sylvia Boudard de la structure Phrygane, les enfants se sont activés autour d'œuvres land'art, surveillés de près par les oiseaux, notamment par une petite sittelle torchepot que beaucoup d'enfants ont pu apercevoir.

Saint-Adrien. Les cloches et clochettes de la principauté



Les cloches sont passées par St-Adrien. Elles y ont déposé des œufs plus ou moins gros et plus ou moins colorés. Nous les avons retrouvés dans la pelouse, sous les arbustes et même dans le lavoir. Les clochettes des brins de muguet ont fleuri à Saint Adrien, juste à temps pour le 1^{er} mai.

Comité des fêtes. 175 parts de rougail vendues



Toujours dans le contexte sanitaire compliqué dû au covid, le comité des fêtes a renouvelé le rougail saucisses à emporter, le dimanche 25 avril. Une belle réussite avec 175 parts cuites vendues, ainsi qu'une centaine de bouillie de millet, 50 pains et 90 brioches cuit au feu de bois.

Vieux Bourg. Les travaux se terminent



Les travaux de préparation ont été terminés fin mai : eau pluviale, bordures, terrain de Boules... L'enrobé « voirie » a été réalisé le 2 juin. Il restait à réaliser des mises à niveau de tampons, des travaux de signalisation routière et la réalisation des espaces verts. La fin des travaux était prévue pour la fin juin.

Retour en images de l'année 2021

Fête Machicote. Un spectacle très apprécié par les enfants



Mercredi 26 mai, l'association «Les Arts paisibles», organisait un spectacle de marionnettes à la salle polyvalente de Saint-Barthélemy. C'est la compagnie la P'tite Semelle qui a joué son spectacle de marionnettes : La dragonne de la rue Voitchka, d'après un conte de Karel Capek, adapté par Alexander Stoilov.

Pardon de Saint-Guen. Une trentaine de fidèles



Le pardon de Saint Guen s'est déroulé le dimanche 16 mai dernier dans le respect des normes sanitaires. Après la bénédiction à la fontaine, le cortège s'est dirigé vers la chapelle où Jean Yves Le Guével curé de la paroisse a célébré la messe. Une trentaine de personnes y ont participé.

8 mai. Cérémonies à Lann Mézo et au bourg



Comme l'année précédente, la cérémonie du 8 mai cette année a été célébrée avec des règles précises de la Préfecture dûes au contexte sanitaire. C'est ainsi que s'est déroulé l'hommage à René Pierre Le Pessec à la stèle de Lann Mézo et la cérémonie officielle au monument aux Morts avec le dépôt d'une gerbe en présence de Yolande Kervarrec, Maire.

Vieux Bourg. Nettoyage du lavoir et de la fontaine



Les travaux au Vieux Bourg étant presque terminés, des bénévoles ont souhaité nettoyer le lavoir et la fontaine. Une action citoyenne rapidement menée qui a débuté le vendredi 28 mai par la vidange du lavoir et le lendemain, dans une très bonne ambiance, les grosses opérations de nettoyage ont été effectuées.

Art dans les chapelles. Présentation de l'œuvre



Le 6 mai à 17h30, en présence de Yolande Kervarrec, Maire et Yvon Bouttier adjoint à la Culture, a eu lieu le pré-vernissage de l'œuvre d'Anaïs Lelièvre qui sera exposée dans la chapelle de Saint-Adrien à l'occasion de la 30^{ème} manifestation de l'art dans les chapelles qui s'est déroulée du 2 juillet au 31 août et les 3 premiers week-end du mois de septembre.

Cadre de vie. Aménagement de range vélos



Il s'agit d'une initiative de la commission Environnement/Cadre de vie pour la mise en place de supports vélo dans le bourg. Ces supports vélos ont été proposés dans le cadre du dispositif « Alvéole ». Il s'agit d'un programme de subvention qui grâce au mécanisme des certificats d'économie d'énergie permet de promouvoir les changements comportementaux.

Retour en images de l'année 2021

Cadre de vie. La commune reçoit le prix Zéro Phyto



La commune de Saint-Barthélémy a reçu le prix Zéro Phyto lors de la 21ème édition du carrefour des gestion locales de l'eau par le conseil régional de Bretagne. Ce dernier encourage et accompagne les collectivités qui mettent en place des actions pour réduire, voire supprimer totalement l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics.

Argent de poche. Rencontre avec les jeunes recrues



Samedi 19 juin une rencontre entre les jeunes qui ont postulé pour l'opération Argent de poche organisée par la municipalité s'est déroulée au centre culturel. Lors de cette dernière, Yvon Bouttier, adjoint, a d'abord lu la charte de bonne conduite aux jeunes, puis a enchaîné par la présentation des différents chantiers prévus durant cette période du 12 juillet au 30 juillet.

Saint-Fiacre. La cloche a été remise en place



La cloche de St Fiacre a été démontée, rénovée et remise en place le 21 juin dernier en présence d'André Pierre, vice-président de l'association des amis de St Fiacre. Ces travaux ont été orchestrés par Gilles Le Pessec conseiller municipal et les bénévoles : Daniel Corbel et Yvon Lavenant.

Art dans les chapelles. Plus de 650 visiteurs



Samedi 3 juillet a eu lieu l'inauguration d'Anaïs Le Lièvre, l'artiste qui expose à l'occasion des 30 ans de l'Art dans les Chapelles. Cette journée a eu lieu en présence de Philippe Boivin (président), Eric Suchère (Directeur Artistique), Yolande Kervarrec Maire, Carlota Griffon guide du mois de juillet et Marie Le Thuaut guide du mois d'août. La fréquentation au mois de juillet a été de 650 visiteurs.

Ecole Les Hirondelles. Un défilé pour la kermesse



Samedi 3 juillet dernier, l'école publique "Les Hirondelles" a organisé sa kermesse. Après le flashmob dans la cour de l'école, les enfants ont formé un défilé dans le bourg jusqu'à Kergallac accompagnés de leur parents, familles et amis. Ce temps festif s'est terminé par un apéritif offert par l'amicale ainsi qu'un pique nique en famille, qui a ravi l'ensemble des participants.

Argent de poche. Des jeunes dynamiques et motivés



Du 12 au 30 juillet, la municipalité a mis en place l'opération «Argent de poche» pour des jeunes adolescents de Saint-Barthélémy. Treize jeunes ont répondu présents pour participer à l'embellissement du bourg. Les participants étaient ainsi rémunérés 15 euros par matinée de 3h. Plusieurs chantiers ont été réalisés avec le concours de bénévoles et élus

Retour en images de l'année 2021

Kergallic. Plus de 250 motos pour la balade pour le Téléthon 2021



Une météo ensoleillée, voilà de quoi donner envie aux motards du club de Guerlédan de sortir leurs belles montures, dimanche 18 juillet. Ils étaient au moins 250, voire plus, il n'y avait plus assez de doigts pour les compter ! Sur leur parcours, les motards ont fait une halte pour pique-niquer à Kergallic en Saint-Barthélemy.

CCAS. Une mutuelle communale à Saint-Barthélemy



La commission CCAS propose de mettre en place une mutuelle communale pour ses habitants. Après 3 consultations auprès de cabinets d'assurances, la commission a retenu « Mutuale ». Cette complémentaire santé est sans limite d'âge, sans questionnaire médical, ni conditions de ressources.

Exposition. Venez choisir la plus belle photo



La municipalité a invité à découvrir, pendant tout l'été, l'exposition de photos réalisées par des amateurs à l'occasion du concours photo organisé par le centre culturel sur le thème de l'eau.

ALSH. Un bilan positif avec 395 journées



Durant ces 4 semaines et demi de fonctionnement, l'accueil de loisirs a connu une très belle fréquentation et ce, malgré une météo très mitigée. Le thème principal était les lieux divers et variés où passer ses vacances. L'accueil de loisirs était encadré par David Le Gallo, Delphine Caro, Charlène Burgaud et Johan Flatrès.

Art dans les chapelles. 1700 visiteurs à la fin août



La fréquentation au mois de juillet a été de 638 visiteurs. Le mois d'août a été beaucoup plus prolifique en terme de visiteurs. Ce sont 1065 personnes qui ont pu découvrir l'œuvre d'Anaïs Le Lièvre, ce qui porte le nombre de visiteurs à 1703. Lundi 30 août, Marie Le Thuaut, qui a beaucoup apprécié son rôle de guide au mois d'août a passé le relais à Xavier Le Gourrier, agent de la commune.

Ecole Publique Les Hirondelles. Un artiste en Résidence



Pour la deuxième année, Noël Le Gouellec dit « Nono » a profité des vacances scolaires pour s'imprégner des lieux afin de réaliser son œuvre. Une cinquantaine de pupitres se sont métamorphosés sous le pinceau de « Nono » et sous le regard admiratif de Marjorie Le Tiec. Élèves et parents ont pu admirer son travail le jour de la rentrée.

Retour en images de l'année 2021

Rentrée scolaire. C'est la rentrée aux Hirondelles



84 écoliers ont fait leur rentrée scolaire à l'école publique « Les Hirondelles » jeudi 2 septembre. La répartition des classes cette année : Tps-Ps-Ms avec Hélène Fradet. Gs-Cp avec Florence Drenou. Ce1-Ce2 avec Romain Juguet (Directeur). Cm1-Cm2 avec Marjorie Le Tiec. Camille Mallard complète les temps partiels sur deux journées en Gs-Cp et Cm1-Cm2. Maelle Le Péru une journée en Ce1-Ce2 pour assurer la décharge de direction.

Quartier de Saint-Thuriau. Une quarantaine de convives



L'idée couvait depuis quelques temps déjà. La fête du quartier de Saint-Thuriau, nouvelle édition, a donc eu lieu samedi 21 août dernier au village de Kergouave. Une quarantaine de personnes, toutes générations représentées, des villages de Saint-Thuriau, Kercadio, Kergouave, Talhouët-Kerdec, Kerdec et Treblavet avaient répondu à l'invitation.

Le Galuage. Les travaux du lotissement ont commencé



Lundi 20 septembre a eu lieu le bornage. Mardi 21 septembre, les pelleuses de Eiffage ont commencé les travaux de terrassement. Sur les 12 500 m² de la parcelle, seize lots se dessinent sur 9 512 m² constructibles. Dès mardi 28 septembre, Eurovia était sur place pour poser les réseaux : eaux pluviales et eaux usées.

Pardon St-Adrien. Bernard Le Sommer honoré



Dimanche matin 5 septembre, il faut croire que l'automne approchait précocément car le brouillard enveloppait tout le quartier. Le père Jean-Yves Le Guével a rappelé que, lorsqu'il avait célébré le premier pardon de St Adrien, en 2007, la météo était identique. Cette célébration a également été l'occasion d'honorer Bernard Le Sommer qui reçut la médaille de l'Ordre du Mérite diocésain.

Boulistes à Kergallic. Un barbecue dans la bonne ambiance



Le barbecue annuel des boulistes s'est déroulé mercredi 29 septembre à Kergallic et c'est une vingtaine de personnes qui s'est rassemblée pour un moment dans une bonne ambiance.

Animation. Musique bretonne avec le groupe Galuaj



Vendredi 10 septembre, dans le cadre du programme culturel, la municipalité a proposé un concert gratuit avec le groupe local « Galuaj » à la salle Ty Fest. Une cinquantaine de personnes sont venues applaudir leurs différents morceaux de musique (mazurka, andro, anter dro...). La municipalité les remercie d'avoir proposé ce moment de détente très charmant et bénévolement.

Retour en images de l'année 2021

Aide aux devoirs. 13 élèves inscrits



L'aide aux devoirs a démarré lundi 27 septembre. Cette année 13 élèves sont présent le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h30. Ils sont encadrés par David Le Gallo, Xavier Le Gourrierec, agents de la commune et par Martine Lefranc et Anne-Marie Le Pessec, bénévoles.

Chemins. Opération d'entretien avec les agriculteurs



La commune a mis en place samedi 25 septembre une campagne de réfection et entretien des chemins ruraux. Ce sont 5 agriculteurs qui ont répondu présent. Il leur a été distribué des matériaux, graves, non traités 0/30 sur le site de Nénèze, afin de leur permettre d'entretenir les chemins.

Travaux. Réception de l'aménagement du Vieux Bourg



Vendredi 8 octobre Yolande Kervarrec, Maire a convié les habitants et les entreprises participantes à l'aménagement des travaux du Vieux Bourg et de la rue de la Fontaine à la réception définitive des travaux en présence de Serge Liziard cabinet CEA de Guénin, l'entreprise Pigeon, Xavier Courtot, Centre Morbihan Communauté pour le contrôle de l'assainissement et Loic Rio des vidangeurs de Bretagne pour le passage caméra dans toutes les rues.

Elections. 10 nouveaux conseillers enfants élus



Vendredi 15 et samedi 16 octobre s'est déroulée l'élection du Conseil municipal enfants de Saint-Barthélemy. 10 candidats ont été élus pour une année : Tao Jean, Sulyvan Le Gallo, Mannon Le Moël, Quentin Le Du, Basile Launay, Nolan Caro, Louis Corbel, Jules Lefebvre, Zoé Jean et Théo Le Floch.

Classes 1. Des retrouvailles dans la bonne ambiance



Le banquet de la Classe 1 a eu lieu le samedi 2 octobre dernier. Une vingtaine de personnes était présente pour cette journée de convivialité qui s'est poursuivie par un Apéro Rencontre avant le Banquet Festif servi au restaurant « Au bonheur des animaux ».

Club de l'amitié. 87 convives au repas



Les activités du Club de l'amitié ont repris début septembre avec l'organisation des lotos et la danse bretonne, le 1er jeudi de chaque mois. Vendredi 15 octobre a eu lieu le repas du club de l'Amitié où 87 convives y ont participé, celui-ci a été servi par Le Zeste Traiteur de Remungol et c'est dans une très sympathique ambiance que s'est déroulée cette après-midi.

Retour en images de l'année 2021

Maires ruraux. Assemblée générale à la salle Ty Fest



Vendredi 1er octobre a eu lieu à la salle Ty Fest, l'assemblée générale des Maires ruraux. Une quarantaine de Maires y ont participé en présence du préfet Joël Mathurin, du Sénateur Jacques Le Nay ainsi que la députée Nicole Le Peih.

Animation. Une randonnée gâchée par la météo



Dimanche 31 octobre, l'association Mille Pattes proposait une randonnée pédestre avec 3 circuits de 10, 14 et 18 kms. Tous les efforts consentis pour accueillir les randonneurs ont été anéantis par une météo qui aura freiné beaucoup de personnes. Une trentaine de courageux ont bravé le temps pour participer à cette manifestation.

Ragondins. Nouvelle campagne



Vendredi 22 octobre à 14 h, le groupe de piégeurs de ragondins de la commune s'est réuni pour une réunion à la mairie pour sa 25^{ème} campagne entouré de Patrice Emeraud de FG-DON du Morbihan et Yvon Bouttier, adjoint et référent de cette commission. Cette campagne de piégeage des ragondins s'est déroulée du 22 octobre au 29 novembre 2021. Les piégeurs pour l'année 2021 sont Daniel Corbel, Michel Petit et Pierre Nicol pour la commune. Durant la campagne 2020, 34 ragondins ont été capturés sur la commune.

CCAS. 120 personnes présentes au repas du 11 novembre



Après une année particulière à cause de la crise sanitaire liée au Covid-19, le Centre communal d'action sociale (CCAS) a organisé le repas des aînés de la commune, âgés de 70 ans et plus jeudi 11 novembre. Au total 120 personnes étaient présentes (avec les membres du CCAS et élus). Les deux doyens de la journée : Marie Kervarrec, de Saint-Rivalain, née le 17 octobre 1928 (93 ans), et Louis Le Calvé, route de Baud, né le 11 janvier 1926 (95 ans).

11 Novembre. Commémoration au monument aux morts



Jeudi 11 novembre a eu lieu au monument aux morts, la commémoration de l'armistice. Ce recueillement pour le 103^{ème} anniversaire de l'Armistice s'est déroulé cette année sous un temps clément. Yolande Kervarrec, accompagnée des enfants du conseil municipal a déposé une gerbe au monument aux morts en souvenir des victimes de la guerre.

Conférence. Voyage à travers la Bretagne



Samedi 6 novembre, dans le cadre des animations du centre culturel, une conférence a été organisée avec le conférencier Claude Derollepot, ancien entraîneur du club de l'AS Saint-Barthélemy. Ce dernier nous a présenté son tour de Bretagne à pied en logeant les côtes bretonnes. Un diaporama de 55 minutes avec des photos magnifiques accompagné de musiques qui invitaient au voyage.

Retour en images de l'année 2021

Banque alimentaire. 57 kg récoltés au Vivéco



La collecte nationale de la banque alimentaire avait lieu le week-end des 26, 27 et 28 novembre. Quelques membres du CCAS disponibles, adjoints ainsi que le nouveau conseil municipal enfants (CME) ont tenu une permanence au magasin Vivéco de 9 h à 13h. Ce sont 4 chariots qui ont été remplis et représentent 57 kg de denrées alimentaires.

Mille Pattes. Belle fréquentation pour la randonnée pédestre



Dimanche 14 novembre, l'association Mille Pattes de St-Barth récidivait en proposant une nouvelle randonnée pédestre. En effet, fin octobre, les bénévoles étaient très déçus du peu de fréquentation des randonneurs, une trentaine, à cause de conditions climatiques déplorables. Pour ce deuxième coup d'essai, celui-ci a été bien transformé avec plus de 350 participants.

Marché de Noël. Plus de 1000 visiteurs



Dimanche 21 novembre, de 10h à 18h, l'équipe du comité des fêtes organisait un marché de Noël à la salle des sports de Saint-Barthélemy. Celui-ci a pu rassembler 32 exposants et 2 foodtrucks pour le grand bonheur de 1000 visiteurs sur la journée.

Saint-Adrien. Un concert à la chapelle apprécié



Samedi 20 novembre, la municipalité organisait un concert avec la chorale «Voix Humaines» à la chapelle Saint-Adrien. Ce sont 24 choristes qui se sont produits devant un public nombreux qui a apprécié leur prestation. Le public a répondu présent à ce chant choral orchestré par trois chefs de chœur dans ce lieu avec une acoustique exceptionnelle.

Téléthon 2021. Les Bartholoméens mobilisés pour le téléthon



Samedi matin 4 décembre de 10 h à 12h a eu lieu à la salle Ty Fest, avec le soutien de la municipalité, la 35ème édition du téléthon. Pour la deuxième année celui-ci s'est encore déroulé en drive en respectant les conditions sanitaires et les gestes barrières... Un bilan très positif de 2 404.26 euros pour continuer à aider la recherche (Bilan 2020 : 2 190.70 euros).

Commission cadre de vie. Décors de Noël en bois



La commission cadre de vie a décidé cette année et pour la première fois, de fabriquer et de mettre en place des décorations extérieures en bois pour les fêtes de fin d'année dans les différents endroits de la commune. La mise en place a été réalisée le samedi 4 décembre avec la commission et les bénévoles. Ces décors ont été réalisés à partir de récupération de palettes.

Etat civil

Naissances

23 mars : **Philomène Morvan**, fille de Enora et Raoul Morvan, Tréblavet.

29 juin : **Logan Le Gouallec**, fils de Mélissa Guilloux et Antoine Le Gouallec, Stanquen.

9 septembre : **Louise Buvry**, fille de Solène Leroy et Anthony Buvry, 5 Cité des Bleuets.

26 novembre : **Mia Toutain Monnier**, fille de Anthony Toutain et Coraline Monnier, Bodivo.

Décès

6 janvier : **Jean-Paul Gourrierec**, 74 ans, Rue de Kergevaise.

3 février : **Martine Le Liboux**, épouse Pawellek, 66 ans, 17bis Saint-Thuriau.

21 mars : **Solange Le Golvan**, 82 ans, 5 Rue de Kergallic.

8 avril : **Raymond Couliou**, 73 ans, 4 Kernars.

15 avril : **Roger Le Corre**, 85 ans, Kerevenot.

18 avril : **Jack Martin**, 55 ans, 6 Saint-Adrien.

29 mai : **Rémy Corbel**, 78 ans, Pennerlay.

26 juin : **Anne Le Ny**, 88 ans, 19, rue de Libihan.

28 août : **Joseph Le Gallic**, 91 ans, Saint-Ily.

16 octobre : **Simone Le Gal**, 89 ans, 20 rue de la Mairie.

21 octobre : **Danielle Le Strat**, 66 ans, 41 Saint-Thuriau.

27 novembre : **Raymond Nicol**, 88 ans, 10, Le Vieux Bourg.

20 décembre : **Léonie Puren**, épouse Nédelec, 88 ans, Kercadio.

Mariages

9 avril : **Mélissa Guilloux** et **Antoine Le Gouallec**.

9 octobre : **Pauline Lavenant** et **Roman Bernard**.

Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles toute l'année.

L'inscription peut se faire en ligne sur le site service-public.fr ou en se rendant en mairie muni du cerfa 12669*02 (téléchargeable sur service-public.fr ou disponible en Mairie), d'un justificatif d'identité valide et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (avec votre nom et prénom et l'adresse déclaré dans le cerfa). Lorsque vous serez inscrit, vous recevrez un courrier de notification d'inscription sur la liste électorale.

Election présidentielle, date limite d'inscription : Mercredi 2 mars 2022 en ligne et Vendredi 4 mars 2022 en Mairie.

1er tour : Dimanche 10 avril 2022 ; 2ème tour : Dimanche 24 avril 2022.

Election législatives, date limite d'inscription : Mercredi 4 mai 2022 en ligne et Vendredi 6 mai 2022 en Mairie.

1er tour : Dimanche 12 juin 2022; 2ème tour : Dimanche 19 juin 2022.



La légalisation de la signature

La légalisation d'une signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire.

La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document. Si vous vivez en France, vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile. Il faut présenter les documents suivants :

- Pièce avec la signature à légaliser ;
- Pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

Si vous ne présentez pas de pièce d'identité, vous devez être accompagné de 2 personnes témoins. Elles doivent être munies de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devez signer au guichet devant le maire ou l'agent délégué. Vous pouvez également faire cette démarche devant le notaire de votre choix. La démarche est gratuite en mairie.

Si vous vivez à l'étranger, vous devez vous adresser au consulat ou à l'ambassade.

Vérifiez auparavant auprès du consulat comment la démarche peut être accomplie. En effet, certains consulats n'effectuent pas la légalisation de signature.

Le coût de la légalisation de signature par un consulat ou une ambassade s'élève à 15 euros pour un(e) français(e) inscrit(e) au Registre des Français établis hors de France, son époux(se) et ses enfants mineurs de nationalité étrangère et de 25 euros pour un autre usager de nationalité étrangère.

Lutte contre les bruits de voisinage

Arrêté préfectoral du Morbihan du 10/07/2014.

Propriétés privées : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Appel au civisme

Au cimetière, plusieurs familles ont constaté que des fleurs et des jardinières avaient été dérobées sur les tombes de leurs proches. La municipalité lance un appel à plus de civisme : « *Par respect pour les personnes endeuillées par la disparition d'un être cher, il est demandé à toutes les personnes faisant preuve d'indélicatesse de montrer davantage d'humanité.* »

Dépôts sauvages

La municipalité vous informe que si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire de : 135 euros si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), 375 euros au-delà de ce délai. À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

Infos pratiques

Mairie - Rue de la Mairie

Tél. 02 97 27 10 88

Fax : 02 97 27 10 69

Site : www.stbarthelemy56.fr

Mél : contact@saint-barthelemy56.fr

Le lundi, jeudi et samedi : 9h à 12h ;

Le mardi, mercredi et le vendredi :

9h à 12h et 14h à 17h.

CCAS - Tél 02 97 27 10 88.

Agence postale : Tél 02 97 38 18 26.

Ouvert : Lundi, mardi, mercredi et samedi de 9h30 à 12h15 ;

Jeudi et vendredi de 14h à 16h45 ;

Levée du courrier du lundi

au vendredi à 15h et le samedi à 11h.

Centre culturel : Tél 02 97 27 14 65.

Mardi et vendredi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h30 ;

Mercredi et jeudi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 ;

Le samedi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h.

Médecin : Docteur Christian Kim,

Tél 02 97 27 14 17

Médecin de garde : Tél 02 97 68 42 42

Pharmacie de garde : Tél 3237

Infirmières : Brigitte Le Pallec

Tél 02 97 27 13 66.

Murielle Merry - Tél 02 97 27 13 66.

Ambulance : Ambulance Urgence 56

Tél. 02 97 39 20 00.

École «Les Hirondelles»

Tél 02 97 27 10 05

Urgences : Pompiers : 18 ; SAMU : 15 ;

Urgences depuis un portable : 112

Gendarmerie de Baud.

02 97 51 03 07 ou 17

Centre antipoison. 02 99 59 22 22.

Déchetteries

Pluméliau - Kerledorze.

Tél. 02 97 51 98 35.

Lundi : 8h30-12h30/14h-18h ;

Mardi : Fermée ;

Mercredi : 8h30-12h30/14h-18h ;

Jeudi : 8h30-12h30/14h-18h ;

Vendredi : 8h30-12h30/14h-18h ;

Samedi : 8h30-12h30/14h-18h.

Melrand - Pont Illis.

Tél. 02 97 28 80 84.

Lundi : 14h-18h ; Mardi : Fermée ;

Mercredi : 14h-18h ; Jeudi : Fermée ;

Vendredi : Fermée ;

Samedi : 8h30-12h30/14h-18h.



Dons de sang : dates en 2022

Les collectes de sang se déroulent à la salle des fêtes du Scaouet.

31 janvier et 1^{er} février de 14h30 à 19h

13 mai de 14h30 à 19h

14 mai de 8h30 à 12h30

15 juillet de 14h30 à 19h

15 et 16 septembre de 14h30 à 19h

21 novembre de 14h30 à 19h



Les actions de la FNATH

La FNATH (fédération nationale des accidentés du travail et handicapés) à 100 ans cette année.

L'association a pour mission de conseil, d'informer et de représenter :

- Les conseils s'adressent à tous les régimes sociaux

: salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés de la fonction publique.

- Nos bénévoles vous apporteront écoute et disponibilité. Moyennant une cotisation minimale, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement juridique personnalisé et d'une prise en charge globale d'ordre administrative dans les démarches de reconnaissance et d'indemnisation.

La FNATH près de chez vous : Permanence juridique Mensuelle assurée par Maxime Frouin assistant juriste du groupement FNATH, tous les 2^{èmes} jeudis du mois dans les bureaux de FRANCE SERVICES rue de la Madeleine 56150 Baud de 15h30-16h30.

Vous pouvez joindre le Groupement Interdépartemental du 56/29/44 - au 5 rue Maitre Esvelin 56100 Lorient 02 97 60 30 04.

Section de Baud : Présidente : Chantal Kervarrec, tél : 06 85 73 55 31. Vice-Président :

Loïc Le Guidéc, tél : 06 62 11 67 97. Trésorier : Michel Le Torivellec, tél : 06 78 44 07 18.



Complémentaire Mutuale

La commission CCAS a mis en place une mutuelle communale pour ses habitants, et a retenu « MUTUALE ».

Cette complémentaire santé est sans limite d'âge, sans questionnaire médical, ni conditions de ressources.

• Peuvent adhérer, à un tarif préférentiel, seulement les résidents de la commune.

• Les tarifs appliqués sont en fonction de la composition

de la famille et des garanties choisies.

La Mutuelle Familiale vous informe que depuis janvier 2022, les permanences au centre culturel de Saint-Barthélemy auront lieu le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 10h à 12h,

uniquement sur rendez-vous. Prise de rendez-vous : Emilie Roffet, chargée de développement collectif, 06 26 60 01 02 - Mail : e.roffet@mutuale.fr

Brûlage des déchets verts

« Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers des particuliers, des professionnels et des collectivités est interdit toute l'année et dans tout le département.

Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les éléments végétaux issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillage issus de particuliers, entreprises et collectivités territoriales pour l'entretien de leurs jardins et parcs. » (Issu de l'arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu du 26 septembre 2019).



Les nouveautés administratives

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS)

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Les partenaires, qui ont leur résidence commune à l'étranger, doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Modification de la procédure de changement de prénom

Depuis le 20 novembre 2016, les demandes de changement de prénom (ainsi que d'adjonction, de suppression ou de modification de l'ordre des prénoms) s'effectuent à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance et non plus auprès du tribunal de grande instance devant le juge aux affaires familiales.

Le juge aux affaires familiales reste toutefois compétent lorsque le procureur de la République, saisi par l'officier d'état civil qui estime la demande non légitime, s'oppose au changement de prénom. Si le juge ordonne le changement de prénom, sa décision est transmise par le procureur de la République à l'officier de l'état civil qui inscrit le changement au registre de l'état civil.

Autorisation de sortie du territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur, qui vit en France et voyage à l'étranger, seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal).

Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Dématérialisation des demandes des titres sécurisés

L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a pour mission de répondre aux besoins des administrations de l'État, qui délivrent des titres sécurisés, c'est-à-dire faisant l'objet d'une procédure d'édition et de contrôle sécurisé.

1. Passeports et carte nationale d'identité (CNI)

Depuis le 1er décembre 2016, les administrés peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande de carte nationale d'identité (CNI) ou passeport avant de se rendre au guichet. Ce téléservice dispense l'utilisateur de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet de gagner du temps sur place. **L'utilisateur devra ensuite se rendre dans l'une des mairies connectées au dispositif de prise d'empreintes digitales (Locminé, Baud, Pontivy etc.)** et présenter son numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne. Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

2. Certificats d'immatriculation

Depuis le 1er novembre 2017, les démarches relatives aux certificats d'immatriculation ne sont réalisables qu'en ligne sur le site ANTS. Sont concernées, les démarches suivantes

- changer le titulaire du certificat (immatriculation d'un véhicule d'occasion en France) ;
- déclarer la vente de son véhicule (déclaration de cession d'un véhicule) ;
- modifier son adresse sur la carte grise.

Hormis le paiement des taxes à l'immatriculation, ces démarches s'effectuent gratuitement sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS). L'ANTS offre aussi la possibilité de suivre en ligne le traitement de votre demande de carte grise via un téléservice « où en est ma carte grise ».

3. Permis de conduire

Le site de l'ANTS offre également la possibilité de faire une demande de permis de conduire en ligne sans vous déplacer en préfecture, qu'il s'agisse

- d'une demande de permis à la suite de la réussite à un examen (1^{ère} catégorie ou extension)
- ou d'une demande de permis en cas de perte, vol, détérioration, prolongement de validité, changement d'état civil, conversion d'un brevet militaire.

Démarches administratives en ligne

Depuis le 1er janvier 2019, vous avez la possibilité d'effectuer vos démarches administratives en ligne via service-public.fr

Cela concerne :

- Les demandes d'inscription sur les listes électorales ;
- Le recensement citoyen obligatoire (pour les jeunes de 16 ans) ;
- Les demandes d'acte d'état civil ;
- Le dépôt de dossier de PACS.

Lutte contre la fraude à la rénovation énergétique

En cas de démarchage

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel.

À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.

- Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ade-me, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). L'État ne démarché pas.

Lors de la prise de contact avec une entreprise

- Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même.

- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

Pour vos demandes d'aides

- Restez maître de vos demandes. Les données

personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres et non celles de l'entreprise. Les services d'État pourront vous contacter directement et vous alerter si nécessaire.

Avant de signer un contrat

- Exigez un devis et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.

- Assurez-vous de la réalité des promesses qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE.

En cas de doute contactez un conseiller.

Après les travaux

- Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé. En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE : <https://www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation>

Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr>

Si vous rencontrez un problème

- Contactez le médiateur de la consommation.

L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.

- Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétractation non respecté, etc.), contactez la DGCCRF :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/> contacter-dgccrf

- Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? Contactez la gendarmerie :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/avotre-contact/contacter-la-gendarmerie>

Les travaux doivent être réalisés par une

entreprise disposant de la mention RGE

<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel>

Faites-vous conseiller par téléphone au 0 808 800 700. Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site : <https://www.faire.gouv.fr>

Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !

ATTENTION : arnaque aux faux RIB dans les boîtes mail

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

Le mode opératoire

Une entreprise ou une personne à qui vous devez de l'argent vous adresse un courriel avec, en pièces jointes, un RIB et une facture, afin d'opérer un virement sur son compte bancaire. Le message est alors intercepté par un pirate qui en reproduit le contenu à l'identique et joint la facture d'origine. Mais seuls changent l'adresse de l'expéditeur et le RIB appartenant à l'escroc. Le courrier initial est donc remplacé par le contenu frauduleux et une fois le virement réalisé sur le compte illicite, le paiement sera donc alors perçu par le pirate et non par le créancier. Une arnaque très bien rodée et difficile à détecter !

Quelques conseils pour ne pas se faire piéger :

- Afin d'éviter d'être la cible d'une telle attaque, mieux vaut privi-

léger les échanges de coordonnées bancaires en face à face ou oralement.

- Si ce n'est pas possible, en cas d'envoi par courriel, vérifiez scrupuleusement l'adresse e-mail de votre interlocuteur.

- Il faut demander également au professionnel ou à la personne dont vous êtes débiteur le nom de sa banque et, en cas de doute, son adresse e-mail. Avant d'effectuer le virement, il faut le prévenir et lui demander confirmation du versement de la somme sur son compte dès réception.

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 info@mce-info.org - www.mce-info.org

Accès au droit Nord Morbihan

Conflit de voisinage, problème familial ou professionnel... Le Centre d'accès au droit du nord Morbihan propose des permanences juridiques généralistes. Tout le monde peut y rencontrer un juriste gratuitement et en toute confidentialité.

Vous vous posez des questions ?

Mariage, PACS, concubinage, séparation, divorce, autorité parentale, protection des majeurs, conflits de voisinage, successions, testaments, contrat de travail, décès, droit pénal, procédure judiciaire... il existe des permanences d'information juridique généraliste.

Prenez rendez-vous au 02 97 27 39 63.

Permanences spécialisées

Avocats du barreau de Lorient ; Notaires du Morbihan ; Conciliateur de justice ; France Victime 56 : aide aux victimes d'infraction pénale ; CSF : aide aux personnes en situation de logement difficile ; CIDFF 56 : information juridique aux femmes et aux familles ; Sauvagarde 56 : accompagnement des personnes en contrat accueil et intégration ; UDAF 56 : information médiation familiale, aide aux tuteurs familiaux, aide aux personnes en situation de surendettement.

Les permanences près de chez vous :

Baud : Maison de services au public, chemin de Kermarec.



France Services Baud

France Services Baud a ouvert ses portes au public le 13 septembre 2021. L'établissement est situé au 9 rue de la Madeleine en lieu et place de l'ancienne trésorerie.

France Services, c'est quoi ? C'est un guichet unique qui symbolise le retour du service public au coeur des territoires. Que vous ayez besoin de conseils dans vos démarches administratives ou d'aide dans l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une France Services. Deux agents formés vous accueillent sur le flux ou sur rendez-vous dans un cadre agréable et convivial.

Pourront être traitées les demandes en lien avec la CAF, la MSA, la CPAM, la CARSAT, Pôle-emploi, l'ANTS, les Finances Publiques, la Poste et le Point Justice.

France Services Baud, c'est aussi la possibilité de rencontrer des partenaires tenant des permanences régulières dans ses locaux sur rendez-vous. Parmi eux : ATEs, Mission Locale, Conseil Départemental, Conciliateur de Justice, Centre d'Accès au Droit Nord Morbihan, Finances Publiques, ADIL, SOLIHA, CAUE, Locminé Formation et Mutualia.

Et pour les plus autonomes, 2 ordinateurs sont à votre disposition pour effectuer vos démarches administratives.

Vous souhaitez des informations, contactez-nous !

Tél : 02.97.07.20.60.

Mail : franceservicesbaud@cmc.bzh

Réception du public : lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 9h00 à 12h30, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 9h00 à 12h30

La qualité de l'air : un défi pour les communes et tous les habitants

A la mi-septembre, l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) a publié de nouvelles recommandations afin de renforcer les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Ces recommandations s'appuient sur les dernières études scientifiques. En effet, les effets sanitaires de la pollution de l'air sont bien identifiés : maladies respiratoires (asthme, bronchopneumopathie chronique obstructive...), mais aussi accident vasculaire cérébral, infarctus... L'OMS a donc révisé fortement à la baisse les seuils d'exposition à certains polluants.

- Concernant le polluant issu du trafic routier (dioxyde d'azote), la valeur d'exposition a été divisée par 4 ! Certaines communes de Bretagne sont actuellement au-dessus de cette recommandation. Pour atteindre ces objectifs de l'OMS, il faut mettre en question le tout-voiture et développer les alternatives.

- Pour la pollution aux particules fines (PM2,5), le seuil d'exposition est divisé par 2 ! Beaucoup de communes de Bretagne avoisinent la nouvelle valeur seuil recommandée par l'OMS. Pour réduire cette pollution, il faudrait diminuer les brûlages et le transport.

L'OMS n'a pas mis de seuil concernant la pollution atmosphérique

à l'ammoniac. Pour la première fois, une campagne de mesure de l'ammoniac a été faite en Bretagne par les scientifiques d'Air Breizh. L'agriculture contribue à 99% des émissions. Ces dernières doivent baisser, pour être en conformité avec les engagements pris devant l'Union européenne. La Chambre d'agriculture de Bretagne est mobilisée et accompagne l'évolution des pratiques, afin de faire baisser les émissions d'ammoniac dans l'air.

Tous concernés !

Décideurs, consommateurs, entrepreneurs et citoyens : nous sommes tous concernés par la pollution de l'air. Faire baisser cette pollution en Bretagne remet en question nos pratiques actuelles, tant dans le transport que dans l'agriculture.

Pour aller plus loin :

- www.santepubliquefrance.fr

- www.airbreizh.asso.fr/

Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Les points conseil budget (PCB) en Bretagne : pour prévenir le surendettement

Avec la crise sanitaire, les budgets des familles se sont trouvés encore souvent plus fragilisés financièrement. Les Points conseil budget (PCB) ont pour objectif de prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire.

Qu'est-ce qu'un Point conseil budget (PCB) ?

Les points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières. Les conseillers budgétaires ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés du quotidien pour :

- préserver leur pouvoir d'achat,
- éviter les frais d'incidents bancaires,
- contribuer à lutter contre le surendettement.

Les conseils sont personnalisés et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, peu importe leur

situation professionnelle ou leur niveau de ressources. Que ce soit pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de contacter un Point conseil budget.

Des associations bretonnes des consommateurs labellisés

Parmi les associations de défense des consommateurs, plusieurs sont labellisées PCB, notamment : Familles Rurales, l'UDAF et l'AFOC.

Vous avez besoin d'un accompagnement pour vous aider à maîtriser votre budget ? Vous trouverez certainement un Point conseil budget près de chez vous. Retrouvez la liste sur le site du Ministère des solidarités et de la santé :

solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/PCB

Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Tous les emballages se trient

Dans les conteneurs jaunes, tous les emballages se trient. Une fois collectés, ils seront acheminés vers un centre de tri (PAPREC, au Rheu) pour être triés par matière puis envoyés en usines de recyclage.

Où sont recyclés les emballages plastiques jetés dans les conteneurs jaunes ?

75% des emballages plastiques sont recyclés en France et 25% en Europe (Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne et Portugal).

Que se passe-t-il en cas d'erreurs de tri ?

Jetés dans la mauvaise poubelle, les déchets non recyclables ont un coût pour la collectivité et l'environnement puisqu'ils sont transportés inutilement vers le centre de tri puis vers l'incinérateur. Des ordures ménagères en mélange dans le tri peuvent également dégrader la qualité des emballages et les rendre impropres au recyclage. De plus, les erreurs de tri rendent le travail des agents du centre de tri plus difficile.

Mais alors que reste-t-il à déposer aux ordures ménagères ?

Les masques jetables, mouchoirs usagés, couches culottes, cotons tiges, une brosse à dents ou éponges usagées... Ces déchets ne peuvent pas être recyclés et seront donc incinérés à l'usine de valorisation énergétique de Pontivy.

Un doute, une question sur le tri des déchets ?

Vous pouvez contacter le service prévention des déchets de Baud Communauté au 02 97 39 17 09.

Vous pouvez également consulter en ligne ou télécharger l'application (gratuitement) : guide du tri de CITEO.



Stop aux Dépôts sauvages

Nos agents de collecte, le personnel communal ainsi que les habitants constatent encore trop souvent des sacs poubelles, meubles, matelas et autres déchets déposés au pied des conteneurs ou en bord de chemin.

Ensemble, agissons pour le respect de l'environnement et de notre cadre de vie.

60% des français jugent les depots sauvages comme inadmissibles, et vous ?

Les dépôts sauvages sont passibles d'une confiscation du véhicule et d'une amende pouvant atteindre 1500 euros (art R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal, art R541-76 du Code de l'environnement).

LES DIFFÉRENTS POINTS DE COLLECTE DE LA COMMUNE

